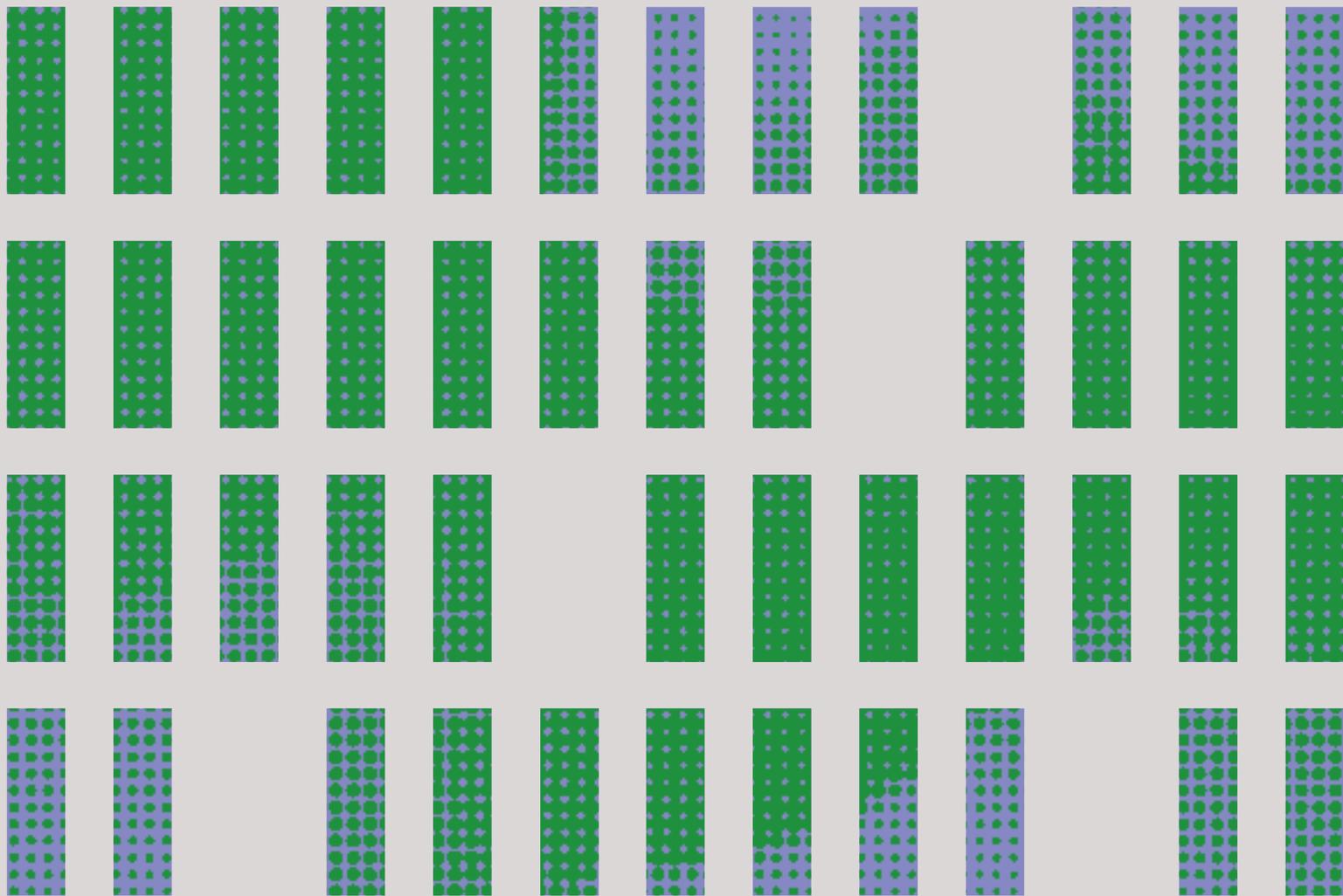


2024

Rapport du Collège des procureurs sur l'activité du Ministère public



Ministère public **Rapport du Collège des procureurs 2024**

Eric Kaltenrieder, Procureur général

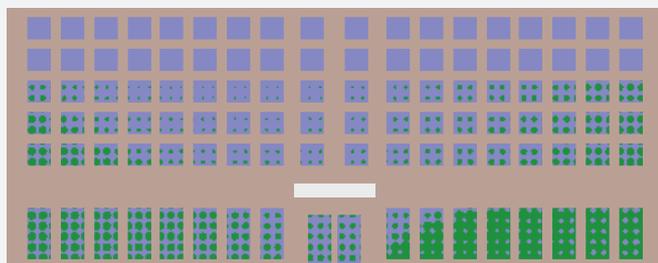
Laurent Maye, Procureur général adjoint

Anton Rüschi, Procureur général adjoint

Renens, le 1^{er} mai 2025



MP central – Renens



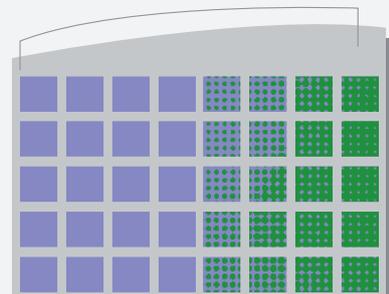
MP d'arrondissement de Lausanne / MP STRADA – Lausanne



MP d'arrondissement de l'Est vaudois – Vevey



MP d'arrondissement du Nord vaudois – Yverdon



MP d'arrondissement de La Côte – Morges

Table des matières

1. Message du procureur général	2	4. Gouvernance et activité institutionnelle	40
2. Le Ministère public en 2024	4	4.1 Collège des procureurs	42
2.1 Faits marquants	6	Relations avec le Conseil de la magistrature	42
2.2 Procédures pénales	7	Relations avec la Cheffe du Département des institutions, du territoire et des sports (DITS) et son Secrétariat général	42
2.3 Ressources humaines	10	Relations avec les directions transversales de l'ACV	42
2.4 Comptes	11	Relations avec les acteurs de la chaîne pénale	43
3. Activité juridictionnelle des arrondissements et des divisions	12	Relations avec les autres cantons et la Confédération	43
3.1 Activité globale	14	4.2 Direction élargie	44
Enquêtes en cours au 1 ^{er} janvier 2024 et nouvelles affaires	15	4.3 Direction administrative	44
Enquêtes closes et enquêtes en cours au 31 décembre 2024	16	Ressources humaines	44
Enquêtes closes de 2022 à 2024	17	Formation	45
Charge des procureurs	18	Locaux & sécurité	46
Durée des enquêtes	18	Systèmes d'information	47
Types d'infractions	19	4.4 Communication et relations avec les médias	48
Interventions aux audiences des Tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel	22	5. Projets	50
Interventions aux audiences du Juge d'application des peines	23	5.1 Pôles de compétence	52
Détentions provisoires	23	5.2 Procureurs assistants	53
Requêtes au Tribunal des mesures de contrainte	25	5.3 Autres projets	53
Procédure simplifiée	25	6. Annexes	54
Indemnités versées aux défenseurs d'office	25	6.1 Mission et compétences	56
3.2 Ministère public central (MPc)	26	6.2 Surveillance	56
Procureur général	26	6.3 Organigramme	57
Division criminalité économique (DIVECO)	27	6.4 Liste des procureures et procureurs	58
Division des affaires spéciales (DIVAS)	30	6.5 Glossaire et abréviations	60
3.3 Ministères publics d'arrondissement	34		
Ministère public de l'arrondissement de Lausanne (MPaLN)	34		
Ministère public de l'arrondissement du Nord vaudois (MPaNV)	35		
Ministère public de l'arrondissement de l'Est vaudois (MPaEV)	36		
Ministère public de l'arrondissement de La Côte (MPaLC)	37		
Ministère public cantonal STRADA	38		

Aux fins de rendre aisée la lecture de ce document, le masculin générique est employé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Message du Procureur général



Un Ministère public fort

Notre société est en constante évolution : omniprésence du numérique, relations sociales en mutation, polarisation des opinions, tendance à une judiciarisation des conflits et hausse de la population vaudoise, en sont quelques phénomènes observables.

Ces changements se répercutent directement ou indirectement sur l'activité des institutions cantonales, dont les principes sont de plus en plus souvent bousculés, questionnés, voire remis en cause. Le Ministère public n'y échappe pas et a toujours accepté que son action soit soumise à la critique publique. D'une part, parce qu'il doit lui aussi vivre avec son temps et se renouveler au même rythme que la société; d'autre part, parce qu'il est convaincu qu'il existe toujours une marge d'amélioration. Cette critique se doit cependant de respecter deux principes fondamentaux de l'Etat de droit : la séparation des pouvoirs, garantie par la Constitution, ainsi que l'autonomie et l'indépendance de la justice. Autrement dit, le Ministère public fera toujours preuve d'ouverture, mais n'acceptera jamais que d'autres cèdent à la tentation de lui dicter son action.

Depuis son autonomie nouvellement acquise le 1^{er} janvier 2023, le Ministère public a entrepris plusieurs chantiers visant à améliorer sa gouvernance, son organisation et son action – dont l'aboutissement sera un des grands objectifs de la législature 2025-2029 – afin de lui permettre de continuer de mener à bien sa mission. Cette ambition ne pourra toutefois se réaliser par une politique du statu quo, dans la mesure où les phénomènes sociétaux décrits plus haut induisent une importante augmentation de la criminalité, donc de la charge de travail déjà conséquente des procureures et procureurs, des collaboratrices et des collaborateurs. Qu'ils soient ici toutes et tous remerciés pour leur fort engagement. Pour y parvenir, notre canton doit en effet continuer de pouvoir compter sur un Ministère public fort. Cela doit se traduire par le développement continu des compétences de ses magistrats et de son personnel, par la recherche permanente d'efficacité, ainsi que par des moyens en adéquation avec son autonomie et l'exercice d'une poursuite pénale de plus en plus complexe. Le monde qui nous entoure bouge ; le Ministère public, avec le soutien de ses partenaires, entend évoluer avec lui dans l'intérêt bien compris des citoyennes et citoyens vaudois.

Eric Kaltenrieder

Procureur général

Le Ministère public en 2024





2.1 Faits marquants

L'an 2024 consacrait la dernière année de la législature des procureurs du Ministère public, laquelle a dans les faits été prolongée de deux ans pour permettre le décalage souhaité par le législateur entre les législatures politique et judiciaire. Ainsi, le Ministère public a poursuivi sa mue, induite par l'introduction de son nouveau statut au 1^{er} janvier de l'année précédente. Les défis à relever d'ordre juridictionnel et institutionnel ont été nombreux.

Cette année 2024 n'a pas été une exception dans l'évolution de la charge au sein du Ministère public, puisqu'encore une fois, le nombre de nouvelles affaires enregistrées a crû, en l'occurrence de plus de 10%. Et même si les procureurs et collaborateurs sont parvenus à clore un nombre de dossiers supérieur à l'année 2023, le stock des dossiers en cours en fin d'exercice a lui aussi sensiblement augmenté. Cette situation est préoccupante et méritera un examen très attentif.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et l'entrée en vigueur des dispositions modifiées du Code de procédure pénale, le Ministère public doit entendre les prévenus si l'ordonnance pénale débouche sur une peine privative de liberté ferme. Les statistiques tenues à cet égard, extrapolées sur toute l'année, permettent de conclure que pour l'ensemble du Ministère public, cela représente des centaines d'auditions supplémentaires, comme cela avait été évalué avant l'entrée en vigueur de cette modification législative. Identifiée, la charge supplémentaire engendrée par ces modifications, s'est ainsi concrétisée.

Du point de vue juridictionnel, l'année 2024 a notamment été marquée par plusieurs affaires emblématiques des changements sociétaux, l'augmentation généralisée de la criminalité et de la violence. À ce propos, on

peut relever une affaire touchant à des brutalités extrêmes – y compris la mutilation d'organes génitaux – commises à l'endroit d'une jeune femme, plusieurs condamnations pour des cas de traite d'êtres humains touchant à l'exploitation sexuelle de mineures, la recrudescence d'infractions de toutes sortes dans l'espace public en lien avec la consommation de crack dans nos rues, une prise d'otages inédite, mais aussi, sur le plan de la criminalité économique, une affaire touchant à la suspicion de vastes activités de blanchiment d'argent ayant concentré 38% de l'ensemble des dénonciations du Bureau de communication fédéral spécialisé en la matière au Ministère public vaudois. Ce dernier a aussi été amené à engager des poursuites pénales contre une personnalité publique en lien avec une affaire de discrimination et d'incitation à la haine. L'exercice 2024 s'est par ailleurs caractérisé par la mise en place de six opérations ayant mobilisé un nombre important de procureurs en lien avec des occupations illicites de terrains dans diverses communes du canton par des membres de la communauté des gens du voyage, ayant abouti à la notification de plus de 250 ordonnances pénales immédiates. À noter enfin une affaire concernant l'effondrement d'un échafaudage dans l'Ouest lausannois ayant fait plusieurs victimes.

D'une manière générale, l'augmentation de la gravité de la délinquance chez les mineurs est un phénomène très inquiétant. Au niveau du Ministère public, elle s'est traduite en 2024 par un plus grand nombre d'actes d'accusation et d'interventions de procureurs devant le Tribunal des mineurs, après une année 2023 qui avait déjà été qualifiée de record. La prise en charge de ces jeunes délinquants doit pouvoir être renforcée, notamment par la mise à disposition d'établissements dédiés.

Les premières orientations issues de la mise en œuvre durant une année des projets de pôles de compétence en matière de violences domestiques, de criminalité informatique et de criminalité économique, sont encourageantes. Elles permettent déjà de confirmer que ces pôles répondent à un besoin et à une attente dans ces domaines auxquels le Ministère public entend accorder une attention particulière.

Les travaux de numérisation de la justice vaudoise, auxquels le Ministère public participe activement, se sont poursuivis à bon rythme en 2024. Quand bien même les échéances de réalisation sont fixées au niveau fédéral, il peut être constaté que le cap est maintenu, notamment au sein du projet cantonal eJustice.VD.

Les sollicitations des médias ont continué à largement augmenter, pour franchir la barre des 300 en 2024 (augmentation de plus de 16%). Les nombreuses réponses apportées à ces sollicitations s'inscrivent dans la politique de transparence que le MP veut accorder à son activité, dans les limites du cadre légal, notamment en lien avec le secret des enquêtes.

Enfin, 2024 a vu l'élection par le Grand Conseil du Procureur général, puis des Procureurs généraux adjoints, pour la législature quinquennale 2025-2029.

2.2 Procédures pénales

Tendances

En 2024, le nombre de nouvelles affaires enregistrées par le Ministère public a sensiblement progressé. La tendance constatée lors des précédents exercices s'est ainsi poursuivie. Avec 22'728 nouvelles affaires (hors transferts internes), le MP a connu le plus grand nombre d'ouvertures de dossiers depuis 10 ans. Comparé à 2023, l'augmentation a été de 10.7%, soit près de trois fois celle connue entre 2022 et 2023 (3.5%). Les domaines particulièrement concernés sont les infractions économiques (+ 26.3%), les infractions contre l'intégrité corporelle (+ 17.1%), la circulation routière – LCR (+ 16.5%), les infractions contre l'honneur (+ 14.1%), les violences conjugales (+ 10.7%), les infractions contre l'intégrité sexuelle (+ 10.7%), les vols ou brigandages (+ 10.5%). Au chapitre des diminutions, on peut relever les domaines des homicides intentionnels (- 17.9%), des cas d'incapacité LCR (- 10.1%) et les infractions à la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (- 2.2%). Sont demeurées relativement stables les actes d'ordre sexuel avec des enfants (+ 0.8%) et les infractions en matière de stupéfiants (+ 1.5%).

S'agissant de son activité, le MP a clôturé 24'735 dossiers, soit 8.3% de plus d'affaires qu'en 2023. Le solde de dossiers en fin d'exercice a augmenté de 16.5% par rapport à 2023.

Le mode de traitement des enquêtes n'a guère varié par rapport aux années précédentes. Ainsi, un peu plus de la moitié des affaires (50.9%) conduit à une ordonnance pénale. En y ajoutant les ordonnances de non-entrée en matière (13%) et les ordonnances de classement (9.5%), près des trois-quarts des enquêtes sont traités par voie d'ordonnance, les renvois devant un tribunal représentant 7.2% des décisions du MP.

La durée de traitement des affaires est restée stable par rapport au précédent exercice. Ainsi, en 2024, la proportion des dossiers traités en moins d'une année a été de 85.2% (+ 2.2%). Force est de constater qu'il sera difficile de réduire encore les durées de traitement des dossiers : la complexification des affaires, la multiplication des interventions des parties dans les dossiers, une législation en constante évolution et des ressources limitées sont autant de facteurs qui, année après année, alourdissent la charge des autorités de poursuite pénale. Ces phénomènes sont et demeureront une source de préoccupation pour le MP, s'il entend rester en mesure de donner aux justiciables la réponse pénale attendue de lui dans des délais acceptables.



Statistiques des procédures pénales 2024

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial (au 1.1)	7'600	8'367	9'412	+12.5%
Nouveaux dossiers	19'832	20'528	22'728	+10.7%
Transferts internes	3'520	3'349	3'558	+6.2%
Clôtures	22'585	22'832	24'735	+8.3%
Solde final (au 31.12)	8'367	9'412	10'963	+16.5%

Mode de traitement



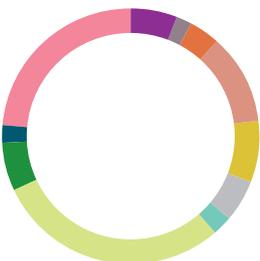
- **50.9%** Ordonnances pénales
- **13%** Non-entrées en matière
- **9.5%** Ordonnances de classement
- **7.2%** Actes d'accusation
- **19.4%** Autres

Durées des enquêtes



- **67.2%** < 6 mois
- **18%** 6-12 mois
- **14.8%** > 12 mois

Infractions 2024



- **29.4%** Circulation routière
- **23.5%** Autres
- **11.4%** Vols / Brigandages
- **7.8%** Autres infractions contre le patrimoine, économiques ou financières
- **6.2%** Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)
- **5.9%** Contre la vie et l'intégrité corporelle
- **5.3%** Infractions contre l'honneur
- **4.1%** Violences conjugales
- **2.4%** Stupéfiants
- **2.3%** Morts suspectes
- **1.9%** Contre l'intégrité sexuelle (y.c. AOS avec enfants et pornographie)

2.3 Ressources humaines

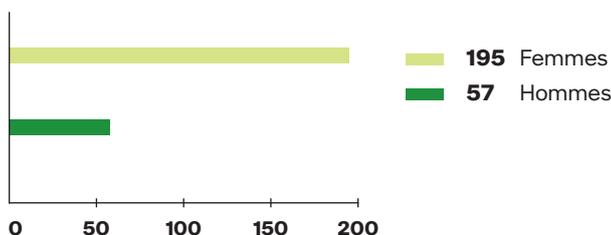
Tendances

Pour l'année 2024, le Grand Conseil a octroyé au Ministère public 9 ETP (équivalent temps plein) supplémentaires pour la création de trois cellules (procureur/greffier/gestionnaire de dossier spécialisé) en lien avec la charge supplémentaire induite par la révision du Code de procédure pénale (audition obligatoire lors du prononcé d'une peine privative de liberté ferme). Le MP a également bénéficié de 2 ETP supplémentaires de greffiers afin de pérenniser un poste (+ 0.5 ETP) dans le cadre de la prévention de la radicalisation et de renforcer la cellule fixation de for et entraide judiciaire (+ 0.5 ETP) ainsi que la Division affaires spéciales (+ 1 ETP). Enfin, 0.2 ETP ont été octroyés au titre de décharge aux deux membres du Conseil de la magistrature. En plus de l'effectif fixe, plusieurs demandeurs d'emploi en PET (programme d'emploi temporaire organisé par ARC emploi), ainsi que du personnel mandaté via une entreprise de travail intérimaire, ont contribué au fonctionnement du MP. Au 31 décembre 2024, les membres fixes du Ministère public étaient au nombre de 252 (procureurs, personnel juridictionnel et administratif, ainsi que 3 apprenties employées de commerce et 1 stagiaire en maturité professionnelle commerciale MPC 3+1).

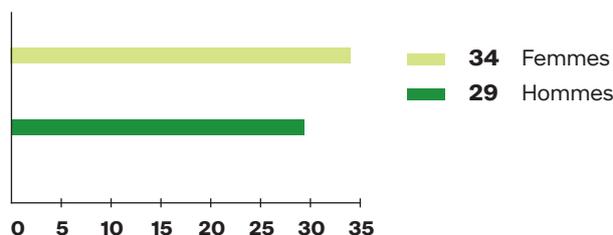
Effectifs MP (en équivalent temps plein)

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Procureurs (y.c. PG et PGa)	53.1	53.1	56.3	+3.2
Personnel administratif et juridique	133.6	139.6	147.6	+8
Total	186.7	192.7	203.9	+11.2
Apprentis et stagiaires (personnel auxiliaire hors dotation)	3	4	4	0

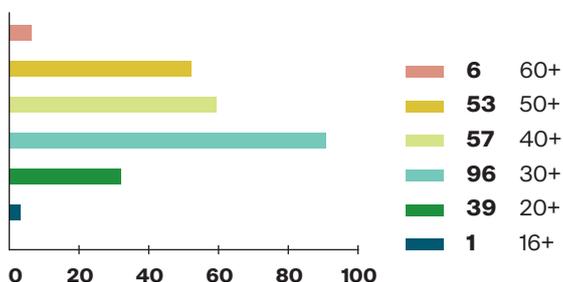
Répartition par genre (tout MP)



Répartition par genre (procureur-e-s)



Répartition par catégorie d'âge (tout MP)



2.4 Comptes

Tendances

À la suite de l'obtention de 10.7 ETP supplémentaires, les charges salariales ont augmenté dans le budget 2024, lequel s'est vu octroyé par la Commission des finances un crédit supplémentaire partiellement compensé de CHF 522'700 pour financer l'indexation 2024 des salaires au sein de l'ACV.

Les charges d'exploitation ont connu une hausse dont la principale cause réside dans l'augmentation des frais liés aux expertises, aux indemnités d'avocats nommés d'office, ainsi qu'aux interprètes. Ce montant s'est ainsi élevé à CHF 13'928'103 (+ 2.8 %), soit CHF 2.07 mios de plus que le budget alloué. Ces coûts sont directement liés aux affaires pénales et, donc, très difficilement prévisibles. Afin de couvrir ce dépassement, un crédit supplémentaire non compensé de CHF 2.9 mios a été octroyé au cours de l'année.

En ce qui concerne les détentions provisoires hors canton, bien que le dépassement budgétaire se soit élevé à CHF 397'200, ce montant reste

nettement inférieur à celui de 2023 où il avait atteint CHF 1.1 mio, pour un budget voté identique de CHF 2.2 mios. Cette diminution est la conséquence de la baisse des détentions provisoires hors canton lors du dernier trimestre 2024. Les établissements carcéraux dans les autres cantons étant également surchargés ne peuvent en effet plus accueillir les détenus sous autorité vaudoise avant jugement. Cette évolution a entraîné une diminution annuelle des coûts de quelque CHF 674'000 (- 20.6 %) par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus (produits) du Ministère public sont essentiellement générés par les amendes, dont le montant est fixé dans la décision. À charge du prévenu, le montant est retenu sur la somme qui a été saisie lors de l'interpellation. L'autre source de revenus provient des émoluments perçus lors de requêtes de consultation de dossiers numérisés. Ces revenus se sont montés à environ CHF 344'000 en 2024 (+ 5.5 %).

L'exercice 2024 se conclut ainsi sur une augmentation des charges nettes de CHF 1'601'283 (+ 3.3 %).

	2022		2023		2024		Ecart 23/24
	Budget*	Comptes	Budget*	Comptes	Budget*	Comptes	
Charges (CHF)	46'104'700	47'006'767	49'870'800	49'535'341	2'428'900	1'155'346	-
Produits (CHF)	441'500	279'395	441'500	325'907	522'500	344'630	-
Charges nettes (CHF)	-	46'727'372	-	49'209'434	-	50'810'717	+3.3%

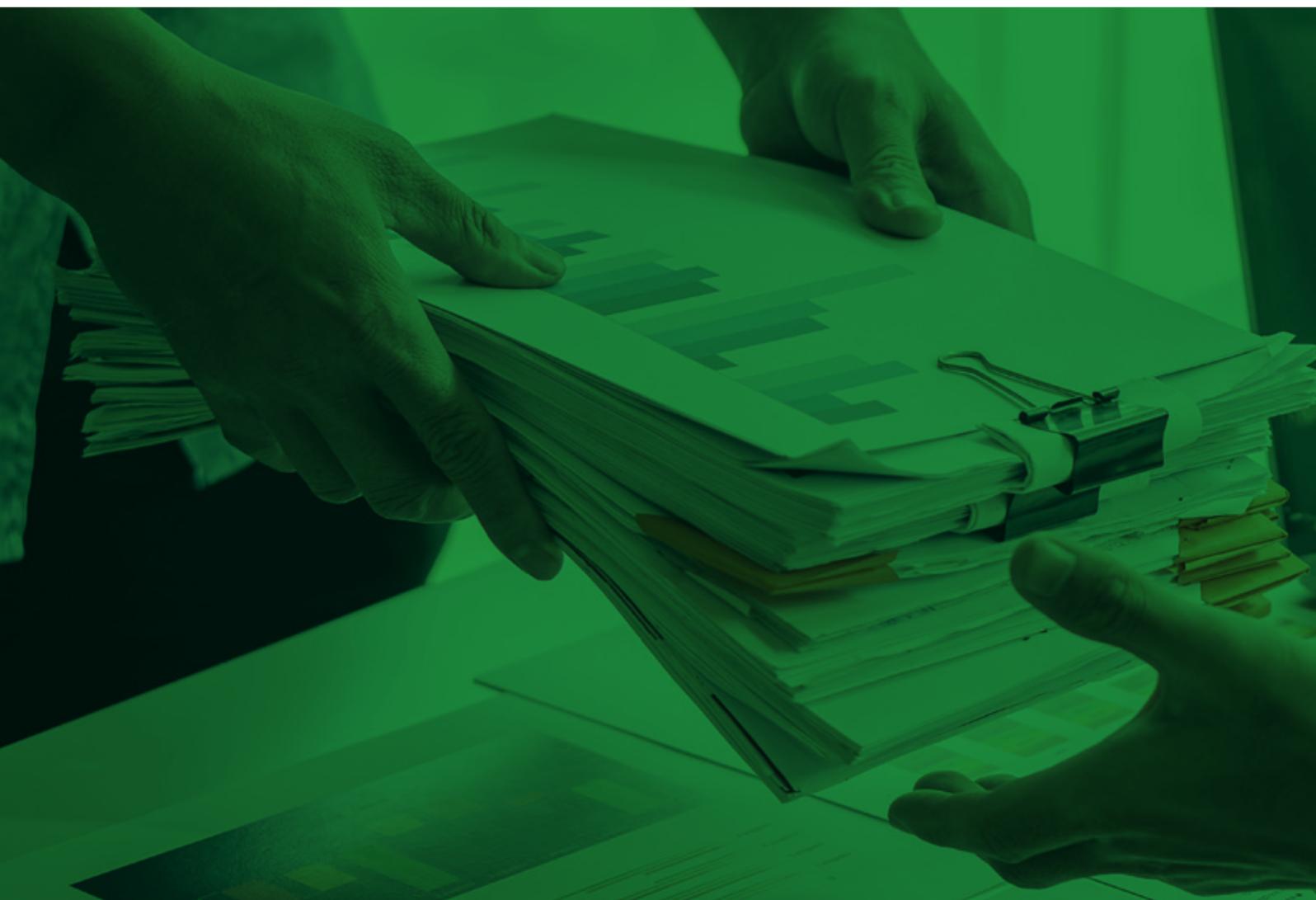
* Crédits supplémentaires inclus dans les charges.

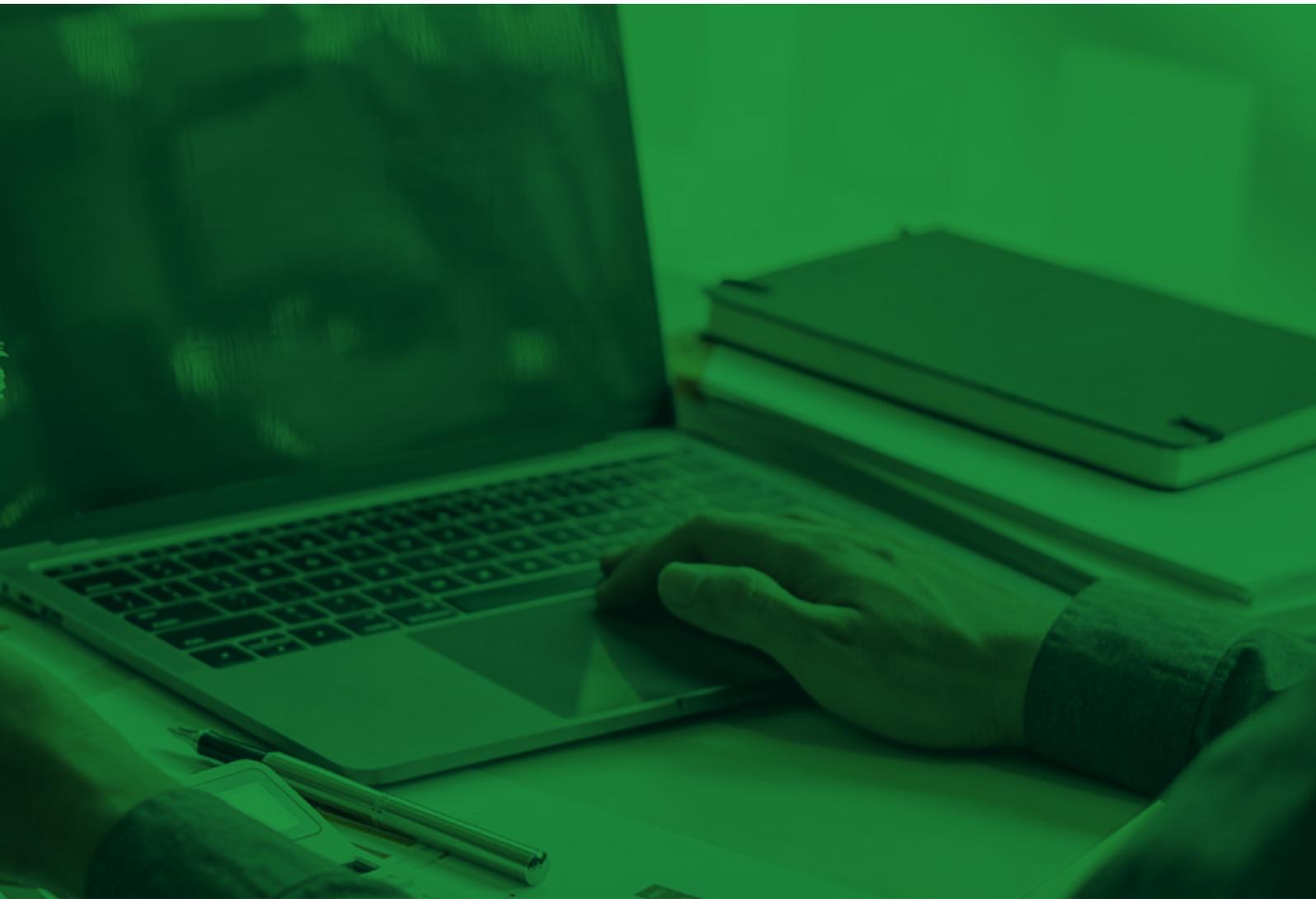


Répartition des charges en 2024

- **59%** Personnel
- **7%** Biens, services, marchandises et divers
- **32%** Affaires pénales
- **2%** Imputations internes (facturation prestations Police cantonale)

Activité juridictionnelle des arrondissements et des divisions





3.1 Activité globale

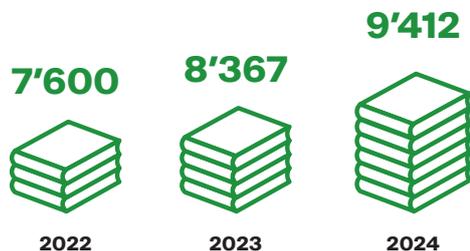
L'importante augmentation globale du nombre de nouvelles affaires enregistrées par le Ministère public en 2024 par rapport à l'exercice précédent s'est ressentie au sein de tous les offices, singulièrement auprès du Ministère public central (+19.5%) et des Ministères publics des arrondissements de Lausanne (+13%) et de La Côte (+19.1%). Suivant la même tendance, tous les offices ont vu leur stock d'affaires en cours augmenter durant l'année. Il en résulte au 31 décembre 2024 une augmentation de 16% des enquêtes en cours par rapport à l'exercice 2023, lequel avait déjà connu une augmentation de 12.5% par rapport à 2022. Cela démontre la

constante et importante augmentation de la charge de travail qui pèse jour après jour sur chaque procureur et collaborateur. Les perspectives à cet égard ne permettent pas de penser que la tendance pourrait s'inverser ces prochaines années.

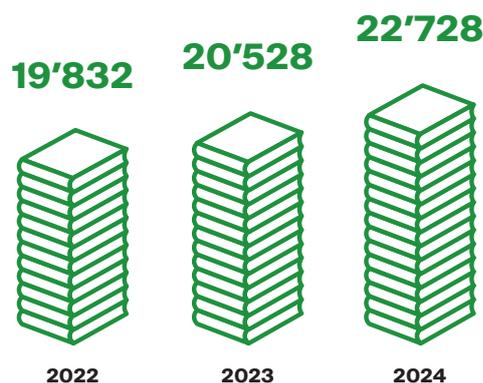
Nota bene: concernant les statistiques ci-après, il est rappelé que le comptage est en partie manuel, qu'une affaire peut comporter un ou plusieurs prévenus et que plusieurs affaires peuvent concerner le même prévenu.

Enquêtes au 1^{er} janvier

14
60



Nombre de nouvelles affaires



	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Nouvelles affaires	19'832	20'528	22'728	+10.7%
Transferts internes	3'520	3'349	3'558	+6.2%
Total	23'352	23'877	26'286	+10.1%

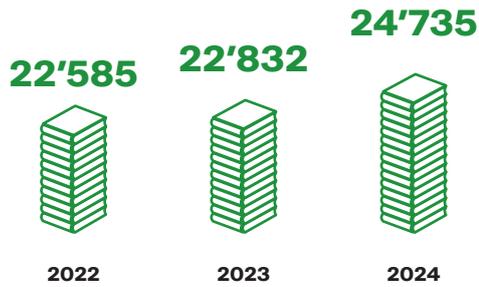
Pour mémoire, les transferts internes regroupent les cas dans lesquels un procureur reprend un dossier d'un collègue, par exemple parce qu'il instruit déjà une enquête contre le même prévenu, les transferts pour d'autres raisons, ainsi que la réouverture d'un dossier ensuite de l'interpellation d'un suspect.

Enquêtes en cours au 1^{er} janvier 2024 et nouvelles affaires

Office	Enquêtes en cours au 1 ^{er} janvier (stock)				Nombre de nouveaux dossiers enregistrés, comprenant les transferts internes (flux)			
	2022	2023	2024	Ecart 23/24	2022	2023	2024	Ecart 23/24
MPc	538	581	591	+1.7%	773	865	1'034	+19.5%
MPaLN	2'655	2'979	3'210	+7.7%	7'856	7'696	8'699	+13%
MPaEV	1'323	1'428	1'657	+16%	5'018	5'190	5'283	+1.8%
MPaNV	1'248	1'427	1'536	+7.6%	4'338	4'626	4'995	+8%
MPaLC	1'186	1'303	1'768	+35.7%	3'906	3'868	4'607	+19.1%
STRADA	650	649	650	+0.1%	1'461	1'632	1'668	+2.2%
Total Canton	7'600	8'367	9'412	+12%	23'352	23'877	26'286	+10.1%



Nombre d'affaires closes

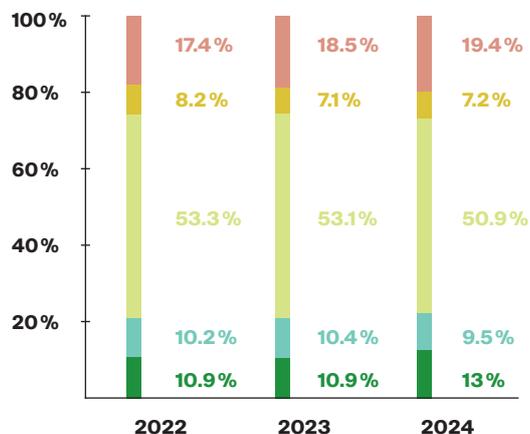


Enquêtes en cours au 31.12



Enquêtes closes et enquêtes en cours au 31 décembre 2024

Office	Nombre d'affaires closes				Enquêtes en cours au 31.12			
	2022	2023	2024	Ecart 23/24	2022	2023	2024	Ecart 23/24
MPc	730	855	980	+14.6%	581	591	645	+9.1%
MPaLN	7'532	7'465	7'766	+4%	2'979	3'210	4'143	+29.1%
MPaEV	4'913	4'961	4'895	-1.3%	1'428	1'657	2'045	+23.4%
MPaNV	4'159	4'517	4'823	+6.8%	1'427	1'536	1'708	+11.2%
MPaLC	3'789	3'403	4'691	+37.8%	1'303	1'768	1'684	-4.8%
STRADA	1'462	1'631	1'580	-3.1%	649	650	738	+13.5%
Total Canton	22'585	22'832	24'735	+8.3%	8'367	9'412	10'963	+16.5%



Non-entrées en matière et clôtures d'enquêtes

- Autres (Suspensions, Irresponsabilités, Dessaisissements, Jonctions, Transferts, Commissions rogatoires exécutées, Retraits d'opposition)
- Actes d'accusation
- Ordonnances pénales
- Ordonnances de classement
- Non-entrées en matière

Enquêtes closes de 2022 à 2024

Office	Non-entrées en matière			Classements			Ordonnances pénales (y.c. OP immédiates)			Actes d'accusation Trib. police		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
MPc	70	97	94	205	259	297	35	47	40	15	13	18
MPaLN	941	930	969	770	745	743	4'045	4'073	4'274	469	371	389
MPaEV	529	519	759	485	499	411	2'879	3'018	2'637	273	222	250
MPaNV	496	512	587	369	391	386	2'401	2'628	2'776	228	222	242
MPaLC	384	361	754	420	410	436	2'187	1'796	2'402	220	194	223
STRADA	50	74	52	54	76	79	483	558	465	136	131	148
Total Canton	2'470	2'493	3'215	2'303	2'380	2'352	12'030	12'120	12'594	1'341	1'153	1'270

Office	Actes d'accusation Trib. correctionnel			Actes d'accusation Trib. criminel			Suspensions, Irresponsabilités, Dessaisissements, Jonctions, Transferts, Demandes d'entraide, Retraits d'opposition		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
MPc	14	10	11	1	0	0	390	429	520
MPaLN	105	93	97	4	6	11	1'198	1'247	1'283
MPaEV	70	48	55	4	3	2	673	652	781
MPaNV	55	50	56	5	4	7	605	710	769
MPaLC	56	60	52	2	5	4	520	577	820
STRADA	181	181	211	11	10	5	547	601	620
Total Canton	481	442	482	27	28	29	3'933	4'216	4'793

Charge des procureurs

Nombre moyen de dossiers par procureur d'arrondissement

Moyenne par procureur	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Enquêtes en cours au 1 ^{er} janvier	165	177	176	-0.5%
Nouvelles affaires durant l'année	371	381	395	+3.7%
Affaires closes	359	365	381	+4.4%
Enquêtes en cours au 31 décembre	177	193	190	-1.5%
Base ETP proc. (hors MPc et STRADA)	32.8	32.8	35.7	+8.8%

Nota bene: la moyenne de dossiers par procureur étant calculée chaque année sur le nombre d'ETP de procureurs au 31.12, le nombre au 01.01 peut légèrement différer du solde au 31.12 de l'année précédente.

Ces chiffres résultent d'une « extraction » qui ne concerne que les procureurs d'arrondissement, sans le MP central, sans le MP cantonal STRADA, sans les greffes traitant les affaires de masse. Une « moyenne générale » serait dépourvue de pertinence, compte tenu des activités très différentes des diverses entités.

Les procureurs d'arrondissement ont débuté l'année avec un stock moyen de 176 dossiers en cours par procureur, une baisse qui s'explique uniquement par la prise en compte des ETP supplémentaires accordés pour 2024, bien que les titulaires ne soient pas encore entrés en fonction au 1^{er} janvier. Au 31 décembre, malgré une baisse de 1.5%, la moyenne se situait à 190 dossiers. C'est toujours trop, ce nombre étant supérieur à 170, soit la limite considérée comme gérable par un magistrat.

Durée des enquêtes

Office	< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	12-18 mois	18-24 mois	> 24 mois	Total
MPc	47	169	68	19	10	23	13	91	440
	10.7%	38.4%	15.5%	4.3%	2.3%	5.2%	3%	20.7%	100%
MPaLN	586	1'275	1'132	519	311	276	155	226	4'480
	13.1%	28.5%	25.3%	11.6%	6.9%	6.2%	3.5%	5%	100%
MPaEV	445	588	439	247	157	177	61	105	2'219
	20.1%	26.5%	19.8%	11.1%	7.1%	8%	2.7%	4.7%	100%
MPaNV	403	588	495	266	165	138	71	87	2'213
	18.2%	26.6%	22.4%	12%	7.5%	6.2%	3.2%	3.9%	100%
MPaLC	402	747	848	303	181	189	80	117	2'867
	14%	26.1%	29.6%	10.6%	6.3%	6.6%	2.8%	4.1%	100%
STRADA	407	181	241	151	90	85	50	52	1'257
	32.4%	14.4%	19.2%	12%	7.2%	6.8%	4%	4.1%	100%
Total Canton 2024	2'290	3'548	3'223	1'505	914	888	430	678	13'476
	17%	26.3%	23.9%	11.2%	6.8%	6.6%	3.2%	5%	100%
Total Canton 2023	2'504	2'564	2'475	1'330	835	918	397	658	11'681
	21.4%	22%	21.2%	11.4%	7.1%	7.9%	3.4%	5.6%	100%

Le tableau comprend les classements, les mises en accusation, les ordonnances pénales (OP), les dessaisissements, les suspensions et les transferts à d'autres greffes. N'y sont en revanche pas comptabilisées les OP immédiates rendues hors-ouverture d'une instruction pénale, les non-entrées en matière, les décisions à la suite du retrait d'une opposition à une OP, les jonctions et les commissions rogatoires exécutées.

Quelque 85.2% des affaires sont traitées en une année ou moins (+ 2.2% par rapport à 2023). De l'ordre de 5.6%, la part, stable, des affaires exigeant une enquête qui dure plus de 2 ans, représente un plancher en-dessous duquel il est invraisemblable d'aller. Les raisons inhérentes à une telle durée « incompressible » existeront en tout temps.

Quant au contrôle bisannuel des enquêtes dont la durée excède 15 mois (au 31 mars et au 30 septembre), il révèle l'évolution suivante (chiffres de l'entier du canton) :

1'374 31.03.2022	1'492 31.03.2023	1'568 31.03.2024
1'399 30.09.2022	1'490 30.09.2023	1'743 30.09.2024

Les 1'743 dossiers de plus de 15 mois représentaient environ 16% des affaires en cours. L'évolution de ce chiffre par rapport à 2023 est un indice fort de la complexification constante des procédures précédemment relevée. À l'avenir, le contrôle bisannuel des enquêtes portera sur celles dont la durée excède 24 mois.

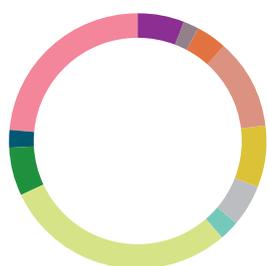
Types d'infractions

Infractions	2022	2023	2024
Contre la vie et l'intégrité corporelle	1'166	1'136	1'332
Contre l'intégrité sexuelle (y.c. AOS enfants et pornographie)	418	389	431
Violences conjugales	878	832	921
Vols ou brigandages	1'798	2'338	2'584
Contre le patrimoine, économiques ou financières	1'301	1'398	1'766
Infraction contre l'honneur	1'053	1'048	1'196
Stupéfiants	565	530	538
Circulation routière	6'103	6'240	6'683
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1'469	1'440	1'408
Morts suspectes	514	498	534
Autres	4'566	4'679	5'335
Total des nouvelles affaires (sans les transferts internes)	19'831	20'528	22'728

Office	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle						Infractions contre l'intégrité sexuelle (y.c. AOS avec des enfants et pornographie)					
	Homicides intentionnels		Homicides par négligence		Autres infractions		Actes d'ordre sexuel avec des enfants		Infraction contre l'intégrité sexuelle		Pornographie	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
MPc	8	5	3	7	42	43	11	7	21	9	0	3
MPaLN	7	8	5	12	379	485	35	41	78	78	34	27
MPaEV	3	3	1	3	270	311	25	21	26	48	15	21
MPaNV	5	3	1	3	231	240	27	32	32	37	15	31
MPaLC	2	4	1	1	160	187	19	19	27	26	12	18
STRADA	3	0	1	0	14	17	6	4	6	9	0	0
Total Canton	28	23	12	26	1'096	1'283	123	124	190	207	76	100
	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	5.3%	5.6%	0.6%	0.5%	0.9%	0.9%	0.4%	0.4%
Ecart	-17.9%		+116.7%		+17.1%		+0.8%		+8.9%		+31.6%	

Office	Violences conjugales		Vols ou brigandage		Infractions économiques		Infractions contre l'honneur		Stupéfiants	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
MPc	2	7	49	56	172	198	35	23	15	16
MPaLN	345	344	665	751	449	590	341	391	34	31
MPaEV	165	177	341	467	302	374	237	326	19	21
MPaNV	187	211	321	340	233	334	253	270	28	21
MPaLC	116	157	281	281	232	258	180	182	24	11
STRADA	17	25	681	689	10	12	2	4	410	438
Total Canton	832	921	2'338	2'584	1'398	1'766	1'048	1'196	530	538
	4.1%	4.1%	11.4%	11.4%	6.8%	7.8%	5.1%	5.3%	2.6%	2.4%
Ecart	+10.7%		+10.5%		+26.3%		+14.1%		+1.5%	

Office	Circulation routière				Infraction à la Loi sur les étrangers		Morts suspects		Autres		Totaux	
	Circulation		Circulation/incapacité		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
MPc	53	99	9	9	1	1	0	1	194	238	615	722
MPaLN	1'103	1'523	625	606	582	583	146	179	1'814	2'077	6'642	7'726
MPaEV	1'239	1'146	515	417	354	329	136	130	911	901	4'559	4'695
MPaNV	907	950	511	510	232	211	103	119	871	1'083	3'957	4'395
MPaLC	710	961	468	445	267	276	93	85	827	976	3'419	3'887
STRADA	13	12	87	5	4	8	20	20	62	60	1'336	1'303
Total Canton	4'025	4'691	2'215	1'992	1'440	1'408	498	534	4'679	5'335	20'528	22'728
	19.6%	20.6%	10.8%	8.8%	7%	6.2%	2.4%	2.3%	22.8%	23.5%	100%	100%
Ecart	+16.5%		-10.1%		-2.2%		+7.2%		+14%		+10.7%	



Infractions 2024

- **29.4%** Circulation routière
- **23.5%** Autres
- **11.4%** Vols / Brigandages
- **7.8%** Autres infractions contre le patrimoine, économiques ou financières
- **6.2%** Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)
- **5.9%** Contre la vie et l'intégrité corporelle
- **5.3%** Infractions contre l'honneur
- **4.1%** Violences conjugales
- **2.4%** Stupéfiants
- **2.3%** Morts suspects
- **1.9%** Contre l'intégrité sexuelle (y.c. AOS avec enfants et pornographie)

Ces tableaux appellent les remarques et commentaires suivants : même lorsqu'un prévenu a déployé son activité dans plusieurs domaines d'infractions, le procureur en charge du dossier qui réunit les actions pénales dirigées contre lui doit l'inscrire dans une seule catégorie. Et quand bien même il existe une catégorie « autres » pour les cas qui ne peuvent être rattachés à un domaine prépondérant, la volonté reste de caractériser autant que possible chaque cas d'espèce.

Interventions aux audiences des Tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel

	MPc			MPaLN			MPaNV			MPaEV		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Nombre d'audiences au TDA	30	29	30	99	128	125	54	62	60	55	57	63
Dont procédures simplifiées	4	4	2	14	21	11	15	9	10	13	6	4
Durée des audiences au TDA (1/2 jour)	54	74	47	143	213	193	90	101	91	89	90	100
Interventions du Ministère public devant la CAPE (nombre d'audiences)	18	13	18	18	32	38	20	24	24	21	16	34
Durée des audiences en CAPE (1/2 jour)	19	16	30	19	32	41	21	27	25	23	16	34

	MPaLC			STRADA			Totaux		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Nombre d'audiences au TDA	65	57	58	145	130	130	448	463	466
Dont procédures simplifiées	7	8	8	98	82	56	151	130	91
Durée des audiences au TDA (1/2 jour)	97	77	97	185	152	162	658	707	690
Interventions du Ministère public devant la CAPE (nombre d'audiences)	30	26	18	37	31	24	144	142	156
Durée des audiences en CAPE (1/2 jour)	30	26	18	37	31	24	149	148	172

La comparution personnelle du MP n'est pas obligatoire devant le Tribunal de police. Le procureur qui a mis en accusation fait rarement usage de la possibilité qui lui est laissée de comparaître. Le président du Tribunal use avec parcimonie de la compétence que la loi lui

attribue et qui lui permet de demander la présence du Parquet aux débats. Avec un nombre de 622 audiences en 2024, la participation des procureurs aux débats devant les tribunaux de première et de seconde instance est restée globalement stable.

Interventions aux audiences du Juge d'application des peines

MPc			MPaLN			MPaNV			MPaEV		
2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
4	10	2	1	0	0	0	0	1	0	0	1

MPaLC			STRADA			Totaux		
2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
0	0	0	0	0	0	5	10	4

Dès la mise en place des juges d'application des peines en 2007, qui ont notamment repris les compétences de la commission de libération conditionnelle, le MP a participé aux procédures conduites par cette instance essentiellement

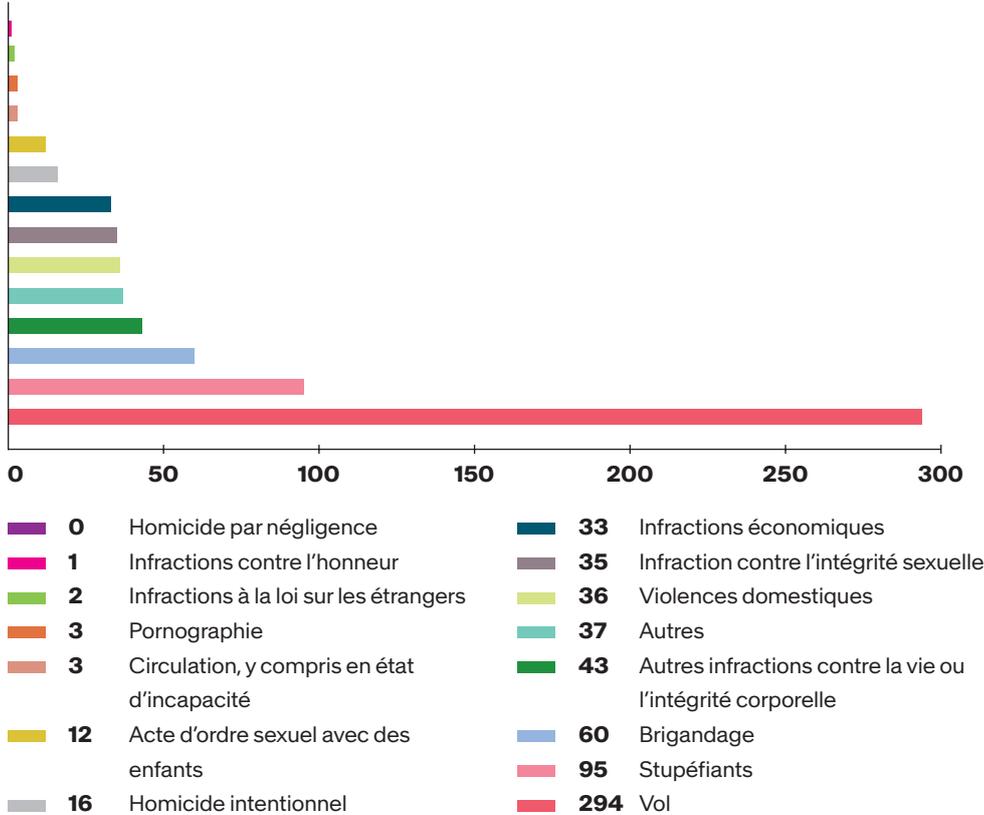
sous la forme écrite. Cela explique le petit nombre de comparutions des procureurs aux audiences de cette autorité, variant dans de faibles proportions d'une année à l'autre.

Détentions provisoires

	MPc		MPaLN		MPaNV		MPaEV	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Détentions provisoires demandées	27	26	87	98	41	38	52	53
Prolongations requises	32	30	191	212	55	81	84	78
Opposition du procureur à la demande de mise en liberté	7	3	29	39	9	8	26	26
Mesures de substitution prononcées par le TMC	3	7	15	24	4	6	13	10
Détentions pour des motifs de sûreté demandées	6	3	46	61	18	8	35	24

	MPaLC		STRADA		Totaux	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Détentions provisoires demandées	56	37	352	400	615	652
Prolongations requises	75	75	552	595	989	1071
Opposition du procureur à la demande de mise en liberté	14	18	43	79	128	173
Mesures de substitution prononcées par le TMC	6	8	6	12	47	67
Détentions pour des motifs de sûreté demandées	25	16	174	169	304	281

Typologie de l'infraction pour laquelle la mise en détention est requise par le MP (2024)



24
60

	Détenus			Jours		
	2023	2024	Ecart 23/24	2023	2024	Ecart 23/24
Rétention (<48h police)	936	1'182	+26.2%	1'187	1'507	+27%
Détention (ordonnée par TMC)	921	1'009	+9.6%	115'351	129'091	+11.9%
Total	1'857	2'191	+18%	116'538	130'598	+12.1%

En 2024, le nombre de demandes de mise en détention provisoire a augmenté de 6% par rapport à 2023. Cette augmentation résulte d'une hausse générale de la criminalité et de sa gravité, notamment des vols et des brigandages (+10,5%), qui sont commis très souvent par des personnes sans statut de séjour dans notre pays et dont le renvoi n'est pas facile à organiser. Les demandes de prolongation de détention ont aussi augmenté (+8,2%). Ce phénomène reflète, au-delà du nombre en constante augmentation de détenus,

de la complexification des procédures, qui nécessitent de plus en plus d'actes pour être menées à terme. Les conséquences en sont une augmentation du nombre de jours de détention. Il faut rappeler qu'une demande de détention provisoire n'est adressée au Tribunal des mesures de contrainte, au plus tard dans les 48 heures à compter de l'arrestation, que lorsque l'un – ou plusieurs – des motifs de l'art. 221 alinéa 1^{er} lettres a à c du Code de procédure pénale s'ajoute au fort soupçon de commission d'un crime ou d'un délit.

Requêtes au Tribunal des mesures de contrainte

Durant l'année 2024, le MP a requis du Tribunal des mesures de contrainte l'autorisation de procéder à 387 mesures (- 23.8 % par rapport à 2023), dont 339 demandes de surveillances en matière de télécommunication (- 22.2 %), 34 demandes de levées de scellés (+ 30.7%) et 14 demandes de garantie d'anonymat (- 65.8%).

Procédure simplifiée

Les propositions de procédure simplifiée adressées au Procureur général en 2024 sont au nombre de 140. Ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente (162). Les infractions contre le patrimoine (54) et en matière de stupéfiants (46) sont en tête. C'est donc le MP cantonal STRADA qui recourt le plus

souvent à la procédure simplifiée. Vient ensuite la circulation routière (20). En ce qui concerne les infractions contre le patrimoine, il convient de préciser qu'il s'agit de crimes et délits courants (vols en série pour l'essentiel); dans le Canton de Vaud, la vision du législateur qui envisageait que la procédure simplifiée serait utilisée pour mettre fin à des procédures dans des cas de grande criminalité économique, ne s'est jamais concrétisée (2-3 cas par année au maximum). Seules 7 procédures simplifiées initiées ont échoué.

Indemnités versées aux défenseurs d'office

Les indemnités versées par le MP aux défenseurs d'office (cf. art. 132ss et 135 CPP) respectivement aux conseils des parties plaignantes / victimes au titre de l'assistance judiciaire gratuite (cf. art. 136ss CPP) s'articulent comme suit :

	Avances	Fact. finales	Total	%	Nbre de dossiers	Coût moyen par dossier
Conseils	435'568	414'317	849'884	19%	282	3'014
Défenseurs	1'676'028	1'924'426	3'600'454	81%	949	3'794
Total / moyenne	2'111'596	2'338'743	4'450'338	100 %	1'231	3'615

Le montant annuel total des indemnités versées en 2024 continue d'augmenter, soit de CHF 160'009 par rapport à 2023 (+ 3.7%), dans une proportion proche de celle de l'année précédente. À noter que ces chiffres ne comprennent pas les éventuelles indemnités versées ultérieurement par un tribunal.

3.2 Ministère public central (MPc)

Procureur général

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial 01.01	7	3	22	+ 633.3 %
Nouveaux dossiers	23	39	59	+ 51.3 %
Clôtures	27	20	43	+ 115 %
Solde final 31.12	3	22	38	+ 72.7 %

Parmi les nouvelles affaires instruites par le Procureur général en 2024, plusieurs ont été médiatisées : on y trouve notamment l'affaire de la prise d'otage d'Essert-sous-Champvent, une plainte déposée contre un homme d'Église pour attouchements sur mineur, une plainte et dénonciation déposées contre une Conseillère d'État en fonction, une dénonciation déposée contre une société d'eaux minérales, ainsi que des dénonciations déposées contre une

personnalité publique en lien avec l'application de l'art. 261 bis du Code pénal portant sur la discrimination et l'incitation à la haine.

Outre les procédures dont il a la charge, le Procureur général a également adressé 193 communications à l'autorité disciplinaire ou de surveillance de la profession exercée par des prévenus, conformément à l'art. 75 alinéa 4 du Code de procédure pénale.

26

60

Division criminalité économique (DIVECO)

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial 01.01	197	170	137	-19.4%
Nouveaux dossiers	46	62	85	+37.1%
Clôtures	73	95	101	+6.3%
Solde final 31.12	170	137	121	-11.7%

Activité juridictionnelle

Parallèlement à celle du chef de la division, les quatre autres cellules spécifiquement dédiées à la lutte contre la criminalité économique ont poursuivi leurs activités durant l'année sous revue tout en œuvrant dans leur même domaine de spécialisation particulier, à savoir respectivement la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, l'entraide judiciaire internationale et la coordination antiterroriste.

Au plan quantitatif, les statistiques de l'année 2024 laissent apparaître une diminution des dossiers en cours de 11.7%. Cette réduction est toutefois due à l'achèvement d'affaires dirigées contre des employés de sociétés mis en cause dans le cadre de l'affaire – largement médiatisée – liée à la fraude « UNIA » en milieu d'année, qui compense en réalité une augmentation du stock des autres dossiers (+ 10 %) pour la seconde année consécutive. À niveau de sorties quasiment stable, découlant pour l'essentiel des ressources disponibles, on observe une augmentation importante du nombre de nouvelles affaires (+ 37.1%), le nombre de plaintes étant pour sa part passé de 70 à 130 en une année. La charge juridictionnelle auto-évaluée par les magistrats au travers de la pondération de leurs dossiers demeure élevée.

Sur le fond, l'exercice 2024 s'est notamment caractérisé par le traitement d'une vaste affaire concernant des suspicions d'activités massives de blanchiment d'argent mettant en cause les ressortissants d'un pays asiatique ayant ouvert des comptes par correspondance dans un établissement bancaire sis dans le canton de Vaud, ayant particulièrement sollicité une cellule dédiée à la criminalité économique de la DIVECO, mais aussi sa cellule spécialisée en analyses financières. Des procédures conduites par la DIVECO ont également donné lieu à des confiscations de valeurs patrimoniales portant sur plus d'EUR 5'585'000.–.

Dans le cadre de l'effort principal décrété par le Collège des procureurs en matière – notamment – de lutte contre la criminalité économique, plusieurs magistrats de la DIVECO ont par ailleurs été sollicités dans les travaux mis en œuvre par le nouveau Pôle de compétence économique, qui a formellement vu le jour le 1^{er} janvier 2024 (cf. rubrique 5.1).

À noter enfin que consécutivement à l'élection d'Anton Rüschi en qualité de Procureur général adjoint au 1^{er} janvier 2025, la transition à la tête de la DIVECO a pu être planifiée et conduite avec son prédécesseur François Danthe jusqu'à fin 2024.

Dénonciations du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent

En 2024, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (ci-après : « MROS ») a procédé à 143 dénonciations auprès du Ministère public vaudois, soit plus du double par rapport à l'année 2023. Cette importante augmentation s'explique essentiellement par l'affaire concernant les suspicions d'activités de blanchiment d'argent mettant en cause les ressortissants d'un pays asiatique évoquée ci-dessus, celle-ci concernant 38 % des dénonciations reçues.

À noter que durant l'exercice 2024, le Ministère public ne s'est plus vu dénoncer aucun cas lié à

une potentielle fraude dans le cadre de l'octroi d'un crédit-COVID par le MROS, seuls les organismes de cautionnement concernés paraissant désormais le faire.

Cellule d'analyse financière

Durant l'exercice sous revue, la cellule d'analyse financière (ci-après « CAF ») a traité 24 dossiers, celle-ci travaillant à flux tendu. Si la CAF a œuvré principalement pour la DIVECO, elle a également traité 10 dossiers pour les ministères publics d'arrondissement (MPa) et 3 dossiers pour la Division affaires spéciales (DIVAS).

Cellule For et Entraide (CFE)

Procédures de fixation de for	2022	2023	2024	Ecart 23/24
a. Procédures entrantes	1'952	2'266	2'351	+3.7%
b. Procédures sortantes	1'073	1'289	1'292	+0.2%
Total	3'025	3'555	3'643	+2.5%

Demandes d'entraide judiciaire DEJ	2022	2023	2024	Ecart 23/24
a. DEJ intercantionales entrantes	89	81	122	+50.6%
b. DEJ internationales entrantes & extrad.	252	319	357	+11.9%

L'année 2024 a vu une nouvelle hausse – moindre cependant qu'à l'accoutumée – des procédures de fixation de for pour atteindre un total de 3'643 procédures enregistrées au 31.12. Ce nombre record correspond à une moyenne de 14.5 dossiers reçus par jour ouvré. Sur l'année, une hausse contenue de 3.7% du nombre des demandes émanant des autres cantons suisses et une faible hausse de 0.2% des demandes

vaudoises sortantes aboutissent à un chiffre total annuel supérieur de 2.5% à celui de 2023.

La moindre augmentation annuelle mentionnée ci-avant pourrait s'expliquer par le fait que toutes les autorités d'instruction des cantons – de notoriété publique chroniquement surchargées – semblent en passe d'atteindre leurs limites dans l'analyse et le traitement des causes qui leur sont soumises.

L'année sous revue a par ailleurs vu une explosion du nombre de demandes d'entraide émanant d'autres cantons suisses. De 81 demandes enregistrées en 2023, ce ne sont pas moins de 122 requêtes qui sont parvenues au Ministère public vaudois en 2024. Cette augmentation de 50.6 % a immanquablement pesé sur le temps de traitement des dossiers.

S'agissant de l'entraide judiciaire internationale, une nouvelle hausse de près de 12 % des demandes en provenance de l'étranger est constatée pour atteindre le nombre record de 357 procédures (sans compter 14 procédures d'extradition). Quant aux demandes d'entraide vaudoises vers les pays étrangers, elles ont diminué de 3.5 %.

Enfin, il doit être relevé une forte augmentation – tant sur le plan intercantonal qu'international – du nombre de requêtes d'entraide tendant à la notification d'actes judiciaires. Le suivi administratif des dossiers y relatifs n'est de loin pas anodin.

Coordination antiterroriste

Durant l'année écoulée, la DIVECO a poursuivi les activités de coordination dans le cadre de l'effort national visant à lutter contre le terrorisme, consistant à collecter des informations sensibles en provenance de multiples organismes, à les analyser, à les transmettre aux interlocuteurs concernés et à participer à diverses opérations.

L'exercice s'est caractérisé par une stabilisation à un niveau relativement élevé des cas traités. Le procureur de coordination a continué à être essentiellement sollicité en lien avec des individus isolés inspirés par l'idéologie dite « djihadiste », lesquels fondent toujours l'essentiel de la menace terroriste actuelle en Suisse.

De son point de vue, à la suite du rapport d'inspection de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (ci-après : « MP Conf ») sur la collaboration entre les Ministères publics de la Confédération et des cantons dans le domaine du terrorisme du

7 mars 2023, la collaboration avec le MP Conf peut être qualifiée de très bonne. Celle-ci s'est notamment concrétisée dans le traitement de plusieurs dossiers, le MP Conf ayant par ailleurs accepté d'assumer la responsabilité de la conduite de cas impliquant le canton de Vaud.

Partie intégrante du dispositif vaudois de prévention contre les radicalisations et l'extrémisme violent, le procureur de coordination a continué à participer aux séances de la plateforme interdépartementale vaudoise pilotée par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. À cet égard, il a été amené à participer à des séances de présentation du dispositif auprès de différents organismes. Il a également pris part à l'élaboration du projet d'EMPL en vue de l'instauration d'une nouvelle loi sur la prévention des radicalisations visant à succéder au décret vaudois sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, à pérenniser et institutionnaliser le dispositif, ainsi qu'à créer une nouvelle structure dédiée. Le procureur de coordination a enfin eu l'occasion d'œuvrer sur un projet de note relative au traitement des activités à caractère terroriste destinée aux différents acteurs du domaine en vue de clarifier la répartition des compétences dans le modèle vaudois, des soupçons initiaux à la judiciarisation.

Division des affaires spéciales (DIVAS)

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial 01.01	220	266	256	-3.8%
Nouveaux dossiers	326	317	368	+16.1%
Clôtures	280	327	360	+10.1%
Solde final 31.12	266	256	264	+3.1%

Comme les années précédentes, la division a connu en 2024, dans trois de ses quatre domaines d'activité, soit juridictionnel, contrôle et mineurs, une augmentation importante de sa charge de travail, respectivement un doublement s'agissant du dernier domaine. En parallèle, les membres de la DIVAS ont dû composer avec plusieurs absences, en grande partie non compensées, au niveau des procureurs et du secrétariat, ainsi qu'avec le renouvellement en cours d'année de la totalité des greffières et greffiers de la division. En dépit de ces difficultés, l'ensemble des prestations attendues a pu être assuré et la hausse du stock d'enquêtes reste modérée.

Procédures DIVAS

En 2024, le nombre de nouvelles affaires reçues par la division a continué à s'accroître (+ 16 %), dans la lignée de l'augmentation déjà subie en 2023. Il s'agit cependant de le relativiser quelque peu : la hausse du nombre de dossiers de « suicides EXIT » a en effet été supérieure (+ 23 %) à celle des autres enquêtes menées par la DIVAS (+ 14 %).

En dépit de cet accroissement et de la charge induite en mesures d'instruction à effectuer, les procureurs de la division ont aussi clôturé plus d'enquêtes que l'année précédente en chiffres bruts (+ 10.1%). Cette augmentation des sorties n'a toutefois pas permis d'absorber complètement celle des nouvelles affaires, ce qui résulte en une légère hausse du stock de dossiers (+ 3.1%).

Activité de contrôle

La DIVAS contrôle des décisions rendues par les procureurs d'arrondissement, les préfets, les autorités communales (sentences municipales) et le Tribunal des mineurs. Le tableau qui figure ci-dessous réunit l'ensemble des décisions contrôlées. Très peu nombreuses, les décisions municipales sont incluses dans les décisions préfectorales.

Décisions soumises au contrôle du MP central		2022			2023			2024		
		Contrôlées	Contestées	% contestées	Contrôlées	Contestées	% contestées	Contrôlées	Contestées	% contestées
MPa	Classements, ONEM, suspensions	2'119	20	0.9%	2'165	56	2.6%	2'517	28	1.1%
	Ordonnances pénales	1'478	21	1.4%	1'531	31	2%	1'583	21	1.3%
Tmin	Classements, ONEM, suspensions	500	0	0.2%	466	2	1.7%	506	0	0.6%
	Ordonnances pénales		1			6			3	
Préfets	Classements et ordonnances pénales	1'472	11	0.7%	2'159	17	0.8%	2'312	7	0.3%
Total		5'569	53	0.9%	6'321	112	1.8%	6'918	59	0.8%

Le nombre total de dossiers soumis au contrôle de la DIVAS en 2024 a également augmenté par rapport à l'année précédente (+ 9.4 %), même si cette augmentation est légèrement inférieure à celle de 2023 (+ 13.5 %).

L'accroissement le plus significatif provient cette année de l'activité des Ministères publics d'arrondissement (+ 10.9 %), là où elle était plus mesurée l'année précédente (+ 2.8 %); une remise en perspective depuis l'année de référence 2019 (avant COVID) met en lumière une hausse de 69 % des dossiers d'arrondissement soumis au contrôle. Elle est même de 72 % s'agissant du nombre de dossiers contrôlés toutes instances confondues, alors que la nature des décisions soumises au contrôle n'a pas changé durant cette période.

Le taux d'opposition ou de refus d'approbation des décisions soumises à la DIVAS a fortement diminué en 2024 par rapport à l'année 2023 (- 52 %); les chiffres bruts ne correspondent toutefois qu'à un nombre marginal du volume contrôlé, ce qui explique la grande variabilité de ce taux année après année et empêche d'en tirer une analyse pertinente.

Le Procureur général a décidé de réexaminer en 2025 les objectifs et l'ampleur du contrôle des décisions. Il devrait en résulter une baisse des chiffres ci-dessus et une économie des ressources nécessaires à l'exercice du contrôle.

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Actes d'accusation	16	29	33	+13.8%
Avec annonce d'intervention du MP	9	20	25	+25%
Sans annonce d'intervention du MP	7	9	8	-11.1%

L'augmentation des mises en accusation devant le Tribunal des mineurs se poursuit (+13.8%), alors même que leur nombre avait déjà explosé l'année précédente (+81.3%). Quant aux affaires impliquant une intervention du Ministère public, soit les plus graves, la hausse est encore plus marquée (+25%) et s'ajoute à l'accroissement spectaculaire de 2023 (+122.2%).

Cela se traduit également par un nombre d'audiences auxquelles les procureurs de la division ont dû se préparer et participer qui a presque doublé par rapport à 2023 (+93.3%).

On ne peut dès lors que réitérer le constat d'inquiétude exprimé dans le précédent rapport annuel par rapport à l'importante activité criminelle que ces chiffres dénotent chez les mineurs, qui n'a pas faibli.

dossiers permet de développer de bonnes pratiques et d'améliorer la prise en charge du phénomène en vue de perturber l'activité criminelle, même si elle ne permet pas toujours de traduire devant la justice suisse les auteurs résidant à l'étranger.

Par ailleurs, la responsable de la cellule s'est beaucoup investie dans l'organisation du Pôle de compétence criminalité informatique, dans les contacts avec les brigades spécialisées de la police ainsi que dans la définition et la mise en place d'une formation destinée à accroître les connaissances nécessaires à chaque procureur pour traiter les éléments techniques numériques qui se présentent dans les enquêtes, qui sera donnée courant 2025 (cf. rubrique 5.1).

• Environnement

En 2024, la DIVAS a continué à traiter de nombreuses enquêtes particulières dans le domaine de la protection de l'environnement, souvent en lien avec des pollutions des eaux provenant de la construction ou de l'élevage. Plusieurs incidents graves de chasse ont aussi conduit à l'ouverture d'enquêtes par les procureurs référents. Les tensions entre les agents de police faune-nature et des opposants à leur action, notamment s'agissant de la régulation du loup, se sont accrues et ont également provoqué l'ouverture de multiples enquêtes.

Autres activités de la DIVAS

• Cellule criminalité informatique

Les quatre membres de la cellule ont été passablement occupés par des enquêtes relatives au phénomène des escroqueries aux plateformes frauduleuses à l'investissement, qui causent d'importants dommages financiers à des victimes en Suisse. Ces enquêtes nécessitent une importante mais chronophage coordination intercantonale et internationale. La centralisation de ces

- **Traite d'êtres humains**

Plusieurs condamnations ont été prononcées en 2024 s'agissant de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, dont notamment celle d'un ressortissant français qui avait amené des jeunes femmes mineures de Mulhouse à Genève et Vevey pour les contraindre à se prostituer.

Par ailleurs, diverses enquêtes ont été ouvertes pour des cas de traite par exploitation de la force de travail. Elles concernent des personnes œuvrant dans l'économie domestique qui sont attachées à des familles expatriées, lesquelles les retiendraient contre leur gré, exigeraient un nombre d'heures de travail excessif et ce pour une rémunération très faible.

- **Formation**

En 2024, la procureure rattachée à la DIVAS en charge de la formation a apporté son soutien ponctuel à cinq greffiers nommés procureurs dans le courant de l'année. Parallèlement à cette activité, elle a continué à assurer la mise à jour et le développement du « Wiki » du Ministère public, portail informatique interne destiné à centraliser et rendre facilement accessibles les informations relatives aux tâches administratives et juridictionnelles provenant de multiples sources.



3.3 Ministères publics d'arrondissement

Ministère public de l'arrondissement de Lausanne (MPaLN)

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial 01.01	2'655	2'979	3'210	+7.8%
Nouveaux dossiers	7'856	7'696	8'699	+13%
Clôtures	7'532	7'465	7'766	+4%
Solde final 31.12	2'979	3'210	4'143	+29.1%

À n'en pas douter, l'année 2024 a été marquée par deux phénomènes qui ont fortement impacté les activités du Ministère public de l'arrondissement de Lausanne. D'une part, le nombre d'absences pour cause de maladies a été impressionnant. Des solutions ont pu être trouvées grâce à l'appui précieux de l'Unité RH et aux décisions prises par le Collège des procureurs. Néanmoins, ces douze mois ont ressemblé à une partie de mikado tant l'équilibre était précaire. Pourtant, tel n'a pas été le cas.

Ces lignes sont l'occasion de souligner les incroyables résilience, dévouement, sacrifice et solidarité des collaborateurs de l'office sans qui cette période n'aurait pas pu être franchie. Chacun a répondu présent et ce n'était pas rien de demander un tel engagement quatre ans seulement après la pandémie de COVID. D'autre part, l'année écoulée a été caractérisée par une augmentation très importante du nombre de nouveaux dossiers, soit 13 %. Ce chiffre permet de mettre encore plus en exergue les qualités énumérées ci-dessus du personnel de l'office lausannois. Il a fallu de l'énergie et de la volonté pour encaisser ces deux chocs.

Si aucune affaire particulière n'est à signaler, il faut relever les dispositifs mis en place à plusieurs reprises afin de sanctionner par ordonnances pénales remises en mains propres des dizaines de prévenus issus de la

communauté des gens du voyage qui s'étaient installés sans droit sur des places de stationnement et n'avaient pas respecté les ordres de les quitter. Si, juridiquement, de telles affaires ne posent pas de problème particulier, cela a nécessité chaque fois la mobilisation de plusieurs procureurs et collaborateurs dans l'urgence. Il est aussi arrivé que plusieurs offices du Ministère public soient mis à contribution pour une seule opération. Cela a contribué à alourdir la charge de travail.

De nouveaux quartiers d'habitation sont en construction à Lausanne (« Prés-de-Vidy »), à Chavannes-près-Renens (« Horizons », « Hauts de Dorigny » et « Tour des Cèdres »), ainsi que le futur Campus Santé. Entre 2026 et 2032, Lausanne et son agglomération accueilleront ainsi plusieurs milliers de nouveaux habitants et usagers. Et il ne s'agit que des développements prévus le long de la ligne du métro « M1 ». Ce développement des infrastructures et de la population entrainera une évolution de la criminalité et des affaires pénales en général, qui aura une incidence directe sur l'activité de l'Office de Lausanne. Pour y faire face, les moyens du MPa Lausanne devront être rapidement adaptés. À la même vitesse, il faudra trouver des solutions quant aux locaux partagés avec l'entité STRADA, les deux offices étant à l'étroit depuis plusieurs années. Sans cela, l'activité de l'office sera vraisemblablement péjorée.

Ministère public de l'arrondissement du Nord vaudois (MPaNV)

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial 01.01	1'248	1'427	1'536	+ 7.6 %
Nouveaux dossiers	4'338	4'625	4'995	+ 8 %
Clôtures	4'159	4'516	4'823	+ 6.8 %
Solde final 31.12	1'427	1'536	1'708	+ 11.2 %

Le nombre de nouveaux dossiers continue de progresser de façon soutenue depuis trois ans. Par rapport à 2023, cette augmentation n'affecte que les greffes des procureurs et non le greffe des affaires de masse, dont les nouveaux dossiers restent relativement stables. Elle représente en moyenne environ 50 dossiers de plus par procureur, ce qui est très élevé, d'autant que, comme déjà constaté année après année, les dossiers se complexifient toujours plus. L'augmentation de la charge de travail réelle des procureurs est donc supérieure aux pourcentages mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Le nombre de dossiers clôturés est également en forte progression, mais ne parvient pas à endiguer l'afflux des nouvelles affaires, ce qui entraîne une forte progression des affaires en cours au 31 décembre 2024. Il est à craindre que les nouvelles forces de travail attribuées au MPa Nord vaudois en 2024 compensent à peine l'augmentation de la charge de travail sur une année.

Depuis le début de l'année 2024, une recrudescence des dénonciations liées au non-remboursements des prêts COVID a été constatée.

Trois grosses opérations à l'encontre des gens du voyage ont été menées dans le courant de l'année 2024 dans l'arrondissement à Lucens, Vully-les-Lacs et Avenches, ayant nécessité un engagement hors norme de

6 procureurs et de leurs collaborateurs pour rendre un total de 141 ordonnances pénales immédiates en l'espace de 24 heures.

Par rapport à l'année 2023, l'office a gagné 3 ETP, soit 1.2 ETP de procureur, 0.9 ETP de greffier et 0.9 ETP de gestionnaire de dossiers spécialisé. Une nouvelle cellule d'instruction complète a ainsi dû être aménagée dans les deux bureaux encore libres à cet effet pour accueillir les nouvelles collaboratrices engagées au 1^{er} décembre 2024. Tous les bureaux du MPa Nord vaudois sont ainsi entièrement occupés et l'office ne dispose pratiquement plus d'espace permettant d'accueillir des collaborateurs supplémentaires, sous réserve d'une perspective annoncée dans le bâtiment courant 2025.

L'augmentation des dossiers et de la charge de travail constituent les préoccupations et défis majeurs des années à venir. À cet égard, l'augmentation des effectifs accordés au MPa Nord vaudois courant 2024 ne déploiera véritablement ses effets qu'à partir de l'année 2025. Ils seront sans doute insuffisants à moyen terme pour soulager la pression et compenser les augmentations prévisibles, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation de la population. La perspective de pouvoir bénéficier de locaux supplémentaires en 2025, ainsi que de procureurs assistants, sont des signes encourageants pour pouvoir maîtriser les missions du MP à l'avenir.

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial 01.01	1'323	1'428	1'657	+16%
Nouveaux dossiers	5'002	5'190	5'283	+1.8%
Clôtures	4'890	4'961	4'895	-1.3%
Solde final 31.12	1'428	1'657	2'045	+23.4%

Le nombre de nouveaux dossiers des cellules de procureurs a augmenté de 1.8 %, chiffre qu'il convient d'examiner de plus près car il comprend celles des affaires de masse, dont le nombre a diminué de 10 % en 2024. En réalité, si l'on examine le stock des dossiers entrants au MPaEV (hors affaires de masse), l'on constate qu'il a augmenté de 335 unités (+ 11.4 %). Cela maintient la moyenne des dossiers à traiter par procureur à 188, un seuil par trop élevé, alors même que l'Office a été doté en 2024 de 0.4 ETP de procureur supplémentaire, dotation qui s'avère insuffisante à résorber une charge de travail en constante augmentation. Notons que le MPaEV a accusé en 2024 le nombre de nouveaux dossiers enregistrés le plus élevé de ces huit dernières années.

Au chapitre des affaires exceptionnelles qui ont alimenté la vie judiciaire de l'arrondissement de l'Est vaudois figure la condamnation d'un individu à 16 ans de peine privative de liberté pour avoir tenté d'assassiner sa compagne, notamment en lui infligeant plusieurs coups de couteau au niveau du sexe. Cette affaire est sortie du lot, non seulement par la violence inouïe dont avait fait montre l'auteur vis-à-vis de la victime, mais aussi par l'application rarissime de

l'art. 124 CP (mutilation d'organes génitaux féminins).

L'année 2024 a encore été marquée par plusieurs occupations illicites de terrains sur le territoire de l'Est vaudois par des membres de la communauté des gens du voyage, soit à trois reprises (avril, août et septembre) à Noville et à une occasion (mai) sur le territoire de la commune de Jorat-Mézières. Ces opérations ont mobilisé un nombre important de procureurs, l'objectif étant que les ordonnances pénales puissent être notifiées avant le départ des intéressés. La collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans cette problématique a été très efficace.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par un incident d'audience majeur, lors duquel une procureure a été violemment prise à parti par un justiciable lors d'une audience devant la Cour d'appel pénale. Cet événement a été discuté lors de la Conférence des autorités de poursuite pénale du canton de Vaud qui s'est tenue en septembre. Cet incident rappelle que des moyens doivent être envisagés sans délai afin d'assurer la sécurité des magistrats et du personnel administratif sur les sites de la justice vaudoise.

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial 01.01	1'186	1'303	1'768	+ 35.7%
Nouveaux dossiers	3'906	3'868	4'607	+19.1%
Clôtures	3'789	3'403	4'691	+ 37.8 %
Solde final 31.12	1'303	1'768	1'684	-4.8%

Le nombre d'ouvertures d'enquêtes a augmenté de 19.1% par rapport à l'année 2023. Les mois de février à avril 2024 ont vu le stock moyen de dossiers par greffe atteindre un sommet historique à 230 unités, entraînant une charge de travail insupportable. Cette augmentation a toutefois pu être contenue, puis réduite, grâce aux renforts en personnel obtenus. Ainsi, le MPaLC a vu l'entrée en fonction de deux cellules au 1^{er} mai 2024 et au 1^{er} septembre 2024. Les ETP de procureurs sont ainsi passés, toutes décharges comprises, de 6 à 7.2 ETP.

Le même mois, une procureure est intervenue dans un procès d'envergure ayant pour objet des escroqueries aux assurances en lien avec des accidents fictifs. Les débats se sont tenus sur deux semaines et ont en outre nécessité une très longue période de préparation.

Le 15 juin 2024, des activistes se sont installés illégalement sur des parcelles de la commune de Ballens pour protester contre l'ouverture de nouvelles carrières. De nombreux échanges ont

eu lieu entre le Préfet du district de Morges, le Premier procureur et la Police cantonale vaudoise afin de coordonner les actions en cas de refus des intéressés de quitter les lieux. Il n'a cependant pas été nécessaire de recourir à la force, ni d'ouvrir des instructions pénales, car les activistes sont partis sans heurts le 25 juin 2024.

Au titre des événements exceptionnels, le déluge qui s'est abattu sur la ville de Morges dans la nuit du 25 au 26 juin 2024, engendrant notamment la crue de la rivière La Morges, a provoqué l'inondation des archives que l'Office stockait au sous-sol d'un bâtiment sis à la rue de la Gare (cf. rubrique 4.3 « Locaux et sécurité »).

Enfin, une délégation du Conseil de la magistrature a visité l'Office le 27 septembre 2024, ce qui lui a notamment permis d'observer les dysfonctionnements du Bâtiment administratif cantonal (BAC) de Morges, en termes de sécurité, de température et de confidentialité.

	2022	2023	2024	Ecart 23/24
Solde initial 01.01	650	649	650	+ 0.2 %
Nouveaux dossiers	1'461	1'632	1'668	+ 2.2 %
Clôtures	1'462	1'631	1'580	- 3.1 %
Solde final 31.12	649	650	738	+ 13.5 %

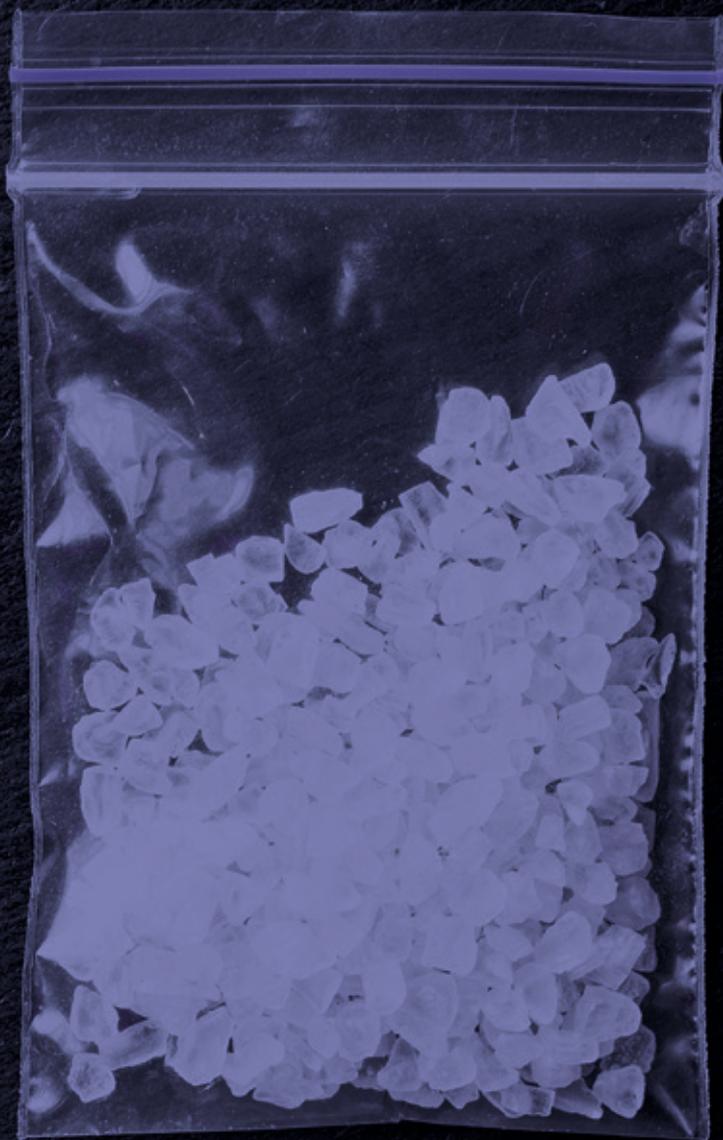
Durant l'année 2024, et comme déjà relevé dans le rapport annuel 2023, le Ministère public cantonal STRADA a dû faire face à une augmentation du nombre de nouvelles affaires, en particulier en matière de vols par effraction, de vols et de brigandages en rue.

L'année 2024, tout comme l'année 2023, a également vu une augmentation des incivilités commises dans l'espace public, notamment durant l'été, et en particulier par des individus désocialisés et toxicomanes. Une augmentation de la consommation de drogues chez certaines personnes a été constatée. Elle est la conséquence combinée d'une baisse des prix des produits stupéfiants, en raison d'une plus grande disponibilité sur le marché, et de l'amélioration de leur qualité. Cette consommation peut devenir frénétique, notamment avec le crack, et aboutir à désocialiser les personnes dépendantes. Ces consommateurs recherchent des moyens de financer des achats de substances de plus en plus importants pouvant mener à commettre des délits. Ainsi, le nombre de vols ou de brigandages commis en rue par des toxicomanes, entre eux ou à l'encontre d'usagers de l'espace public, est lui aussi en hausse.

Un nombre élevé de vols à l'arraché, vols à la tire, vols à l'astuce et brigandages en rue commis par des ressortissants de l'Afrique du Nord a également été recensé durant l'année 2024. Les auteurs de ces méfaits sont souvent mineurs, ou se faisant passer pour tels, ou de jeunes majeurs. Une partie réside dans des centres fédéraux pour requérants d'asile, comme ceux de Vallorbe et de Boudry, mais certains viennent également de centres situés en Suisse alémanique. L'on a également constaté qu'une autre partie de ces délinquants viennent de France (Lyon, Annemasse, voire Paris) et se rendent en Suisse uniquement pour commettre des vols avant de quitter immédiatement le pays et de rentrer en France.

Ces deux phénomènes sont inquiétants et si aucune mesure n'est rapidement prise, il est certain qu'ils vont se reproduire en 2025, dès l'arrivée des beaux jours.

L'année 2024 a été marquée par le départ de deux procureurs du MP STRADA au 30 avril, et au 30 novembre 2024. Si ces deux magistrats ont immédiatement été remplacés il n'en reste pas moins que ces changements ont affecté la bonne marche du service.



Gouvernance et activité institutionnelle





4.1 Collège des procureurs

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la LMPu a institué en qualité de direction du Ministère public, un Collège des procureurs, composé du Procureur général et des deux Procureurs généraux adjoints. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Procureur général est investi de compétences propres, notamment sur le plan de la représentation du MP. L'essentiel des attributions décisionnelles appartient au Collège, qui est non seulement l'autorité de nomination des procureurs, mais aussi celle d'engagement de tous les collaborateurs du MP. À cet égard, le Collège a exercé ces compétences à plusieurs reprises en 2024.

Dans le cadre du processus budgétaire, le Collège des procureurs échange avec le Conseil d'État, de même qu'avec le Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI), ainsi qu'avec le Grand Conseil, notamment par l'intermédiaire de la Commission des finances.

Les mesures organisationnelles évoquées dans le précédent rapport, destinées à améliorer l'efficacité du fonctionnement du Collège, ont pu pour certaines être déployées durant l'année 2024. Les réflexions se sont poursuivies afin de permettre au Collège d'être prêt à entamer efficacement la nouvelle législature judiciaire, qui a débuté le 1^{er} janvier 2025.

Relations avec le Conseil de la magistrature

Le Collège des procureurs a rencontré à deux reprises en séances plénières le Conseil de la magistrature. De nombreux sujets relatifs à l'activité juridictionnelle et à l'organisation du MP ont été abordés. Le Conseil de la magistrature a consacré sa visite annuelle au Ministère public d'arrondissement de La Côte. Il est ici relevé les bonnes relations entretenues avec cette autorité de surveillance, empreintes d'échanges constructifs.

Relations avec la Cheffe du Département des institutions, du territoire et des sports (DITS) et son Secrétariat général

Le Collège des procureurs a rencontré à deux reprises, en séances bilatérales, la Cheffe du DITS, son Secrétariat général et le Directeur général des affaires institutionnelles et des communes. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges sur des sujets institutionnels intéressant et/ou impliquant le MP. La qualité d'écoute des interlocuteurs du MP doit être relevée.

Relations avec les directions transversales de l'ACV

La Direction générale des immeubles et du patrimoine continue d'être impliquée dans la recherche d'une extension des surfaces occupées par le MP. L'augmentation indispensable des effectifs nécessite impérativement que des surfaces supplémentaires soient trouvées pour permettre d'accueillir les personnes nouvellement nommées ou engagées. Cette situation critique concerne les cinq sites occupés par le MP.

Comme mentionné sous rubrique 4.3 « Locaux & sécurité » et dans la ligne des années précédentes, 2024 aura vu les travaux indispensables à une sécurisation convenable des locaux du MP être à nouveau différés, ce qui est très préoccupant pour le personnel. Des incidents qui auraient pu mal se terminer ont été recensés. Cette situation n'est plus acceptable et il est impératif que des solutions puissent maintenant être trouvées afin de garantir la sécurité de toutes celles et ceux qui œuvrent au sein du MP ou qui s'y présentent, avocats et parties notamment.

La Direction générale des ressources humaines a fait profiter le MP de ses compétences, avec une disponibilité bienvenue. Cet appui a été précieux. Une rencontre entre le Procureur général et la Directrice générale des ressources humaines a

notamment eu lieu fin 2024 pour évoquer la mise en œuvre de la nouvelle fonction de procureur assistant, l'analyse des fonctions d'état-major transversales du MP et le rôle important assuré par les répondants formation dans la formation initiale des gestionnaires de dossiers spécialisés. Les travaux sur les 2 derniers points se poursuivront en 2025.

Quant à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information, ses services ont donné satisfaction (cf. rubrique 4.3 « Systèmes d'information »).

Relations avec les acteurs de la chaîne pénale

La Police cantonale vaudoise et le MP sont les deux autorités de poursuite pénale en charge de la procédure préliminaire (phase de l'instruction). L'exercice et la répartition des compétences en la matière exigent non seulement des relations dans les cas d'espèce, mais aussi des échanges généraux réguliers, pratiqués de longue date.

La coordination de l'activité de police judiciaire dont sont chargés à des niveaux différents de très nombreux policiers, et l'harmonisation des pratiques, sont des enjeux essentiels pour l'exercice efficace de la poursuite pénale.

Le MP peut régulièrement exprimer et partager ses préoccupations en la matière à l'état-major de la Police cantonale, étant rappelé que la Commandante de celle-ci est, de par la loi, la cheffe de la police judiciaire du canton. Les nouvelles technologies (au service des délinquants et des enquêteurs), le droit de fond et, surtout, le droit de procédure sont les sources intarissables d'une complexification constante des activités. Celle-ci est un facteur qui exige une coordination tout aussi intense entre la police et le MP.

Ces considérations sont naturellement valables pour l'indispensable collaboration avec la police municipale de Lausanne, qui dispose de sa propre police judiciaire, ainsi qu'avec les polices communales et intercommunales.

Le MP a également des contacts réguliers et constructifs avec les autres acteurs de la chaîne pénale (Service pénitentiaire, Office d'exécution des peines, tribunaux d'arrondissement, Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines, Chambre des recours pénale, Cour d'appel pénale, Tribunal des mineurs, préfets).

Il en va de même avec le Conseil de l'Ordre des avocats vaudois, que les procureurs exerçant une fonction dirigeante rencontrent une fois l'an, des contacts directs ponctuels entre le Bâtonnier et le Procureur général ayant lieu lorsque nécessaire.

Relations avec les autres cantons et la Confédération

Plusieurs procureurs vaudois participent régulièrement aux activités des groupes de travail de la Conférence suisse des Ministères publics et de la Conférence latine des procureurs, dans les domaines de l'harmonisation des sanctions, des fors et de l'entraide, de la médecine et de la psychiatrie forensiques, de la cybercriminalité, de la criminalité économique, etc. Les procureurs vaudois entretiennent aussi les contacts nécessaires avec les procureurs fédéraux de l'antenne lausannoise du Ministère public de la Confédération.

4.2 Direction élargie

Les séances de la Direction élargie (réunissant les procureurs exerçant une fonction dirigeante et les membres de la direction administrative) se déroulent une dizaine de fois par an.

Ces séances ont pour vocation principale la coordination en matière de fonctionnement administratif du MP. La Direction y donne des informations et des instructions aux chefs

d'offices chargés de les répercuter dans leurs entités. Ces derniers font eux aussi remonter à la Direction les éléments essentiels relatifs au fonctionnement de leurs équipes ; la Direction élargie est aussi le lieu d'échanges réguliers visant à l'harmonisation des pratiques dans le domaine juridictionnel, sur des points généraux comme sur des questions de détail.

4.3 Direction administrative

L'année 2024 a été marquée par l'absence longue durée prolongée de 2 personnes à plein temps (2 ETP) sur le total de 9 personnes (8 ETP) que compte la direction administrative (DA) du Ministère public. Le soutien administratif nécessaire n'a ainsi pas pu être apporté à sa pleine mesure. En a découlé un report de charge à plusieurs niveaux : sur les membres restant de la DA et, dans une certaine mesure, sur les répondants en formation de chaque office, ainsi que sur le Collège des procureurs.

En l'absence du directeur administratif, la responsabilité managériale de l'équipe de la DA a été reprise par le Procureur général, alors que les responsabilités RH et financières ont été assurées par deux autres membres de l'équipe. Du fait de cette absence, le Ministère public a dû geler un certain nombre de projets et rechercher une solution transitoire. Il a ainsi pu s'adjoindre les services d'une directrice administrative ad intérim à 50%, dès le mois d'août 2024, en lui confiant des missions axées prioritairement sur les projets dits stratégiques.

Ressources humaines

L'effectif fixe du Ministère public s'élevait au 31.12.2024 à 203.9 équivalents temps pleins – ETP, selon la répartition suivante :

Office	Procureur général	Procureurs généraux adjoints	Procureurs	Greffiers	Personnel administratif	Total ETP
MPc	1	2	11.8	12.6	21.7	49.1
MPaLN	–	–	12.8	16.7	21	50.5
MPaNV	–	–	7.5	9.65	10.8	27.95
MPaEV	–	–	8.1	9.52	11.02	28.64
MPaLC	–	–	7.6	9.33	10.28	27.21
STRADA	–	–	6.5	7.2	6.8	20.5
Total Canton	1	2	54.3	65	81.5	203.9

Le taux de rotation du personnel en 2024 est de 8.6 % alors qu'il était de 7.5 % en 2023. À titre de comparaison, ce chiffre était situé à 5.8 % en 2020, 4.2 % en 2021 et 6.2 % en 2022, soit 21 départs volontaires durant l'année écoulée contre 18 départs en 2023.

S'agissant de l'année 2024 et comme déjà constaté en 2023, le taux de chômage extrêmement bas en Suisse a mis en difficulté les processus de recrutement pour tous les métiers au Ministère public. Le marché du travail comptant moins de candidats, des annonces de recrutement ont dû être remises au concours à plusieurs reprises.

Formation

En 2024, trois formations sur mesure ont eu lieu pour la première fois au sein du Ministère public :

• Management des procureurs

Cette formation créée sur mesure dans le but d'affiner les compétences en conduite d'équipe des procureurs est le résultat d'une collaboration entre le Centre d'enseignement professionnel (CEP), le Ministère public et deux intervenantes indépendantes. En complément aux sessions communes qui s'étendent sur une durée de 6 mois, les procureurs ont la possibilité de bénéficier de 4 heures de coaching de développement (individuel et à distance). Au terme de la première session, les retours ont été très positifs et par conséquent, cette formation a été reconduite en 2025.

• Faire face à l'agressivité avec sa tête et son corps

Cette formation, créée sur mesure pour les gestionnaires de dossiers spécialisés et le personnel de chancellerie est une collaboration entre le CEP et le Ministère public. Le but est de pouvoir offrir davantage d'outils au personnel dans le cadre de situations sensibles rencontrées sur la place de travail. Au terme de la première session, les retours ont été très positifs et par conséquent,

cette formation a également été reconduite en 2025.

• Auditions pour les greffiers

Cette formation, créée sur mesure dans le but de perfectionner la conduite d'auditions par les greffiers, dure une journée complète et est animée par deux procureurs. Tous les greffiers n'ayant pas suivi le *Certificate of Advanced Studies* pour la magistrature pénale (CAS MAP) dans les 5 dernières années participent à cette journée.

En 2024, aucun nouveau magistrat n'ayant la nécessité de suivre le CAS MAP, le Collège des Procureurs a décidé d'en faire bénéficier deux greffiers. Quant aux nouveaux gestionnaires de dossiers spécialisés, cinq d'entre eux ont pu suivre les modules de base en administration judiciaire et en procédure pénale dispensés par l'Ecole Romande en Administration Judiciaire (ERAJ).

De nombreuses autres formations ou conférences, spécifiques au domaine judiciaire, ont été suivies par des collaboratrices et collaborateurs du MP. Celles-ci ont été organisées – autant en présentiel qu'en distanciel – par des organismes tels que l'Institut Suisse de Police, le Centre de formation de l'UNIL (CEDIDAC), diverses universités de toute la Suisse, la Conférence suisse des Ministères publics (CMP), la Société suisse de droit pénal (SSDP), le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) et la Conférence latine des procureurs (CLP).

Ont également eu lieu les deux traditionnels cours du Procureur général. La session du mois de mai, destinée aux procureurs et aux greffiers, a principalement abordé les nouvelles dispositions en matière d'infractions sexuelles avec la présence d'une professeure criminologue ; celle de novembre, qui a réuni uniquement les procureurs, a notamment permis de faire un retour et bilan à la suite de la mise sur pied des pôles de compétence « criminalité économique », « criminalité informatique » et « violences domestiques ».

Implication des procureurs dans la formation, dans les conférences de procureurs, dans les commissions et groupes de travail inter et intracantonaux

Les procureurs vaudois apportent très régulièrement leur contribution personnelle dans de nombreux groupes de travail, à l'échelon du canton comme au niveau suisse. Ils s'impliquent également dans des formations destinées à des partenaires, des futurs collègues ou des étudiants des hautes écoles et universités de Suisse romande.

Locaux & sécurité

En matière de coordination et de suivi de ces domaines de support stratégiques pour la réalisation de sa mission, le Ministère public a participé aux séances du Comité de pilotage DGIP-OJV-MP aux côtés de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Une rencontre à l'automne 2024 entre une délégation du Collège et la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a permis de partager une vue d'ensemble des sollicitations concernant les différents offices et bâtiments du Ministère public et leurs avancements respectifs : sécurisation des 5 sites, besoins d'extensions de surfaces additionnelles ces prochaines années, mesures architecturales propres au BAC Morges (normes incendie et santé au travail).

• Locaux

En matière de surface, si les effectifs supplémentaires octroyés pour 2025 peuvent être absorbés sur les sites actuels moyennant quelques réaménagements internes, des solutions d'extensions pour les prochaines années sont à trouver. Des démarches ont ainsi été initiées en 2024 pour chacun des 5 sites de concert avec la DGIP. Celles-ci ont permis d'identifier des surfaces supplémentaires pour le MP d'arrondissement du Nord vaudois dans le bâtiment de St-Roch, qui ont été aménagées début 2025. Les projets d'acquisition du bâtiment administratif des Baumettes à Renens, de même que le projet de Maison de la sécurité dans le secteur de Montreux/Chailly

représentent, toutefois à l'horizon 2030, des pistes pour le Ministère public central et le MP d'arrondissement de l'Est vaudois. Des solutions intermédiaires seront toutefois à trouver. Demeurent deux interrogations majeures : d'une part, le MP d'arrondissement de La Côte, dont il est dorénavant établi que le site du BAC n'est plus adapté à la continuation de l'activité du MP, notamment sous l'angle des surfaces à disposition et de la confidentialité requise ; d'autre part, le MP d'arrondissement de Lausanne/STRADA ne dispose bientôt plus de capacité d'absorption de nouvelles ressources pourtant indispensables en raison de l'accroissement constaté du nombre des affaires.

Les locaux d'archives du MP d'arrondissement de La Côte ont été touchés par la crue centennale du 25 juin 2024 qu'a connu La Morges (cf. rubrique 3.3 « MPaLC »). Cet événement a nécessité une mobilisation de plusieurs entités de l'Etat (DGIP, MP, Archives cantonales – ACV), le recours à un mandataire externe spécialisé dans le traitement des documents ainsi que l'ouverture d'un sinistre auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Les conséquences, notamment financières, se répercuteront en 2025 par la location de nouvelles surfaces situées dans une zone non-inondable, ainsi que par le traitement des documents affectés par l'humidité.

• Sécurité

Une feuille de route concernant le dossier prioritaire de la sécurisation des locaux des différents sites du Ministère public a pu être arrêtée afin de mettre en commun les informations disponibles selon les analyses et réflexions déjà menées sur le sujet, d'identifier un porteur du dossier de manière transversale au sein de la DGIP, d'identifier le périmètre et la nature des transformations à mener et de formuler les demandes de financement qui incluraient des ressources pour mener et accompagner ces travaux attendus depuis de nombreuses années. Nonobstant l'adoption de cette feuille de route, ce dossier n'a pas progressé et sera une priorité pour l'exercice 2025.

La prochaine mise en œuvre attendue d'un agent de sécurité sur chaque site, mesure adoptée au budget 2025, représente une solution qui permettra partiellement d'atténuer l'insécurité régulièrement ressentie sur chaque site par le personnel et les parties prenantes du MP. Ce dispositif viendra compléter en l'état l'approche « situationnelle » qui prévaut, soit une appréciation au cas par cas de la part du magistrat concerné, respectivement de son personnel, par exemple en vue d'une audition sensible, avec un renforcement ponctuel du dispositif par la présence policière notamment.

Systèmes d'information

Dans le domaine des systèmes d'information, le MP collabore avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et peut s'appuyer grandement sur les équipes rattachées au secrétariat général de l'Ordre judiciaire vaudois (SG-OJV), les outils et développements étant communs pour le domaine « Justice ». Les enjeux principaux sont ceux de la dématérialisation complète du dossier judiciaire (projets national *Justitia 4.0* et cantonal *eJustice.VD*) et de l'interopérabilité au niveau national des logiciels de la chaîne pénale (Police, Justice, Service pénitentiaire, offices fédéraux) pour permettre la transmission directe de données sans ressaisie (projet SICAP de HIJP Suisse).

Après le Conseil d'État à l'été, le Grand Conseil a validé à l'automne 2024 la demande de trois crédits d'investissement destinés à financer la seconde phase de numérisation de la justice vaudoise. Cet EMPD 2024 demande trois crédits d'investissement : CHF 3'350'000 pour la participation de l'État de Vaud aux programmes nationaux HIJP et *Justitia 4.0* de 2025 à 2027 ; CHF 24'200'000 pour les évolutions du système d'information et la transition numérique de la justice vaudoise (*eJustice.VD*) ; CHF 3'900'000 pour la mise en conformité du câblage informatique des offices de l'Ordre judiciaire vaudois et du Ministère public. Ces crédits d'investissement doivent permettre aux autorités

judiciaires vaudoises de répondre aux dispositions fédérales, nationales et aux contraintes légales, liées notamment à la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), adoptée le 20 décembre 2024.

Au niveau cantonal, l'équipe du programme *eJustice.VD* mène plusieurs projets de front pour anticiper cette importante transformation avec les référents métiers identifiés dans des entités représentatives pour l'OJV et le MP. Le projet de gestion du changement sera sans aucun doute un volet prépondérant pour 2025 et les années suivantes.

Futur pilier de la communication électronique dans le domaine judiciaire, la plateforme sécurisée *Justitia.Swiss* a fait l'objet d'un projet pilote, lancé début septembre 2024, dont la mise en œuvre est prévue au second semestre de l'année 2025 dans l'arrondissement de l'Est vaudois; cette phase pilote permettra de tester, dans des cas réels, les développements réalisés pour permettre l'échange de pièces entre les autorités pénales et quelques études d'avocats sélectionnées en coordination avec l'Ordre des avocats vaudois.

En matière de statistiques, un important travail d'analyse et d'amélioration des extractions tirées du logiciel de gestion *eGDD* a été réalisé par un groupe de travail réunissant des représentants du MP, du SG-OJV, de la DGNSI. Le résultat de ce travail a permis d'extraire une partie des informations nécessaires à la publication du présent rapport d'activité du Collège.

Au niveau de l'infrastructure et de l'équipement, trois éléments sont à mentionner pour l'exercice 2024 : premièrement, le réseau informatique connaît trop fréquemment des perturbations importantes qui entraînent des ruptures dans la continuité des prestations du MP. Cette situation pourrait devenir critique lorsque les dossiers seront totalement dématérialisés. Une étude est ainsi menée afin de permettre la poursuite du fonctionnement de l'activité de la chaîne pénale en mode dégradé dans l'hypothèse d'une panne, d'une attaque informatique ou d'une pénurie

d'électricité; deuxièmement, les équipements spécifiques du MP et le service client pour les problèmes courants (téléphonie, copieurs, remplacement programmé des PC) reste un point de vigilance et d'échanges réguliers avec les services concernés de la DGNSI et le fort soutien de l'OSIJ du SG-OJV. Une coordination accrue avec la DGNSI a été mise en place à ce sujet en 2024; enfin, la situation demeure insatisfaisante s'agissant des outils et du matériel IT nécessaires au travail des équipes traitant d'importants volumes de données informatiques. La possibilité

d'utiliser les logiciels dédiés au traitement de grandes quantités de données numériques en réseau avec la Police cantonale vaudoise doit être envisagée, pour des questions de sécurité et de rapidité. Des échanges avec la DGNSI et la police cantonale à ce sujet ont été initiés et se poursuivront en 2025.

Finances

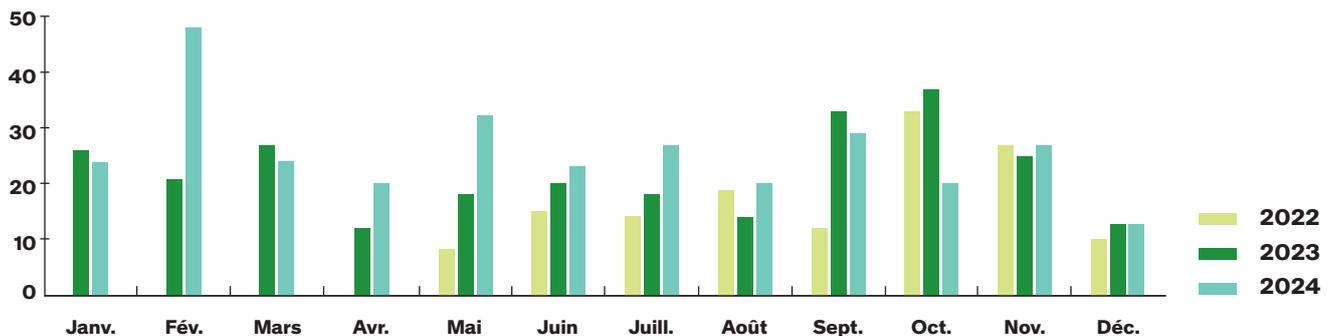
Se référer à la rubrique 2.4 «Comptes».

4.4 Communication et relations avec les médias

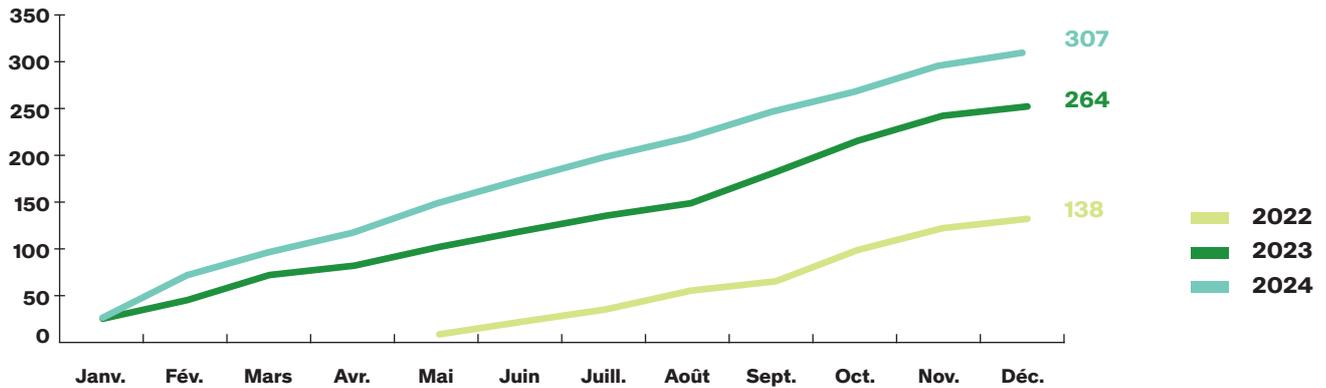
Le Ministère public a poursuivi le développement de ses relations avec les médias. Il a ainsi franchi la barre des 300 réponses (307 / + 16,3 % en une année) adressées à tout type de médias (presse écrite, radio et TV, suisses et internationales), soit une moyenne de 25.6 demandes mensuelles. Outre le fait que le responsable de la communication est désormais parfaitement

identifié comme personne de contact par la majorité des journalistes couvrant l'actualité judiciaire vaudoise, cette augmentation s'explique notamment par les nombreuses questions consécutives aux événements exceptionnels qu'ont constitué la prise d'otage d'Essert-sous-Champvent au mois de février et l'effondrement d'un échafaudage à Prilly-Malley au mois de juillet.

Demandes médias (mensuel)



Demandes médias (cumul)



Le Ministère public a également tenu sa première conférence de presse annuelle le 2 mai 2024 en présence d'une dizaine de journalistes. Outre de présenter les statistiques et les faits marquants de l'exercice 2023, cette rencontre a permis au Collège des procureurs de présenter les principaux enjeux et projets du Ministère public.

Les travaux visant à finaliser l'évolution du rapport annuel ont abouti à la validation d'une toute nouvelle maquette que vous tenez entre vos mains. Pour rappel, bien que ce rapport soit avant tout destiné au Conseil de la magistrature, le but de cette publication est de rendre plus accessible et compréhensible l'activité du Ministère public, également pour un public non-initié.

Enfin, le responsable de la communication est également actif au sein de divers groupes de travail « communication » : sur le plan national, ceux de la Conférence suisse des Ministères publics et du projet Justitia 4.0 ; sur le plan cantonal, celui des Délégués départementaux à la communication, ainsi que celui, commun au Ministère public et à l'Ordre judiciaire vaudois, du projet cantonal eJustice.VD. Pour ce dernier, les activités ont principalement consisté à la création du site intranet et d'une lettre d'information électronique du projet, communs OJV/MP, ainsi qu'au tournage d'une vidéo de lancement.

Projets





5.1 Pôles de compétence

Le 1^{er} janvier 2024, trois pôles de compétence visant à déployer des efforts principaux dans la lutte contre la criminalité, dans trois domaines jugés prioritaires des violences domestiques, de la criminalité économique et de la criminalité informatique, ont vu le jour. Chacun a été lancé pour une période de deux ans, au terme desquels un bilan sera réalisé. Pour rappel, chaque pôle réunit des procureurs des arrondissements et du MP central. Il a notamment pour mission d'assurer le suivi de l'évolution de son domaine et de servir d'interlocuteur pour les partenaires internes et externes de l'institution. Partant, il identifie les mesures d'améliorations pratiques, les compétences essentielles, ainsi que les formations requises. À noter qu'un pôle ne déploie pas d'activité juridictionnelle propre et ne peut se substituer aux responsabilités de la ligne hiérarchique, sous l'angle notamment des attributions. L'activité de chaque pôle durant ce premier exercice est résumée ci-dessous.

• Pôle violences domestiques

Le pôle est composé des référents de chaque Ministère public d'arrondissement et d'une coordinatrice. L'effort principal en 2024 a concerné la formation, tant celle des membres du pôle que celle de leurs collègues. Ainsi, les membres du pôle ont suivi des formations externes spécifiques en matière de violences domestiques. De plus, un sujet concernant les violences domestiques est proposé à chaque cours du Procureur général afin de transmettre à tous les procureurs les informations jugées nécessaires. Enfin, les membres du pôle ont travaillé à une formation des procureurs. Cette formation a été conçue pour être duale, destinée à tout nouveau procureur qui débute son activité, ainsi qu'aux procureurs déjà en fonction afin de compléter leurs connaissances de base. Elle comprendra une partie théorique composée de deux volets principaux : un

volet théorique, tant juridique que s'agissant des connaissances scientifiques visant la violence domestique, fondé sur les standards minimaux découlant de la Convention d'Istanbul ; un volet pratique, portant sur la manière de traiter les affaires de violence dans le couple. La formation comprendra également une partie pratique pour les nouveaux procureurs, qui suivront un référent en matière de violence domestique, notamment afin d'acquérir les bonnes pratiques en matière de tenue des auditions. La mise en place concrète de la formation devrait être soumise à l'approbation du Collège des procureurs dans la première moitié de l'année 2025.

L'année 2024 a également été marquée par le début des travaux concernant la révision de la loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD). Le Ministère public a ainsi été invité à participer à trois groupes de travail distincts dans le cadre de cette révision, auxquels différents membres du pôle ont pris part.

Enfin, il est relevé que les membres du pôle sont les référents en matière de violence domestique dans leur arrondissement respectif. À ce titre, ils ont reçu et distribué l'entier des rapports de dénonciation de violence domestique concernant leur arrondissement durant l'année, se sont chargés de traiter personnellement les affaires complexes ou nécessitant des connaissances particulières en matière de violences au sein du couple et ont régulièrement dispensé des conseils sur la matière à leurs collègues.

• Pôle criminalité informatique

Le pôle se compose des quatre membres de la cellule criminalité informatique du

MP central existante, ainsi qu'un référent au sein de chaque arrondissement. La coordinatrice est assistée par une gestionnaire de dossiers spécialisée.

En début d'année 2024, deux membres ont rencontré le chef de la section forensique de la Police cantonale vaudoise (PCV) afin de connaître les orientations policières dans le domaine. Ils se sont également déplacés au Ministère public *Staatsanwaltschaft II* de Zurich où ils ont rencontré la cheffe du Kompetenzzentrum Cybercrime et pu constater la synergie qui a été créée avec la police. En parallèle, un groupe de travail a été mis en place afin de poser les bases du pôle de compétence vaudois. Durant le premier semestre, les membres du pôle ont défini leur fonctionnement ainsi que leurs missions, lesquelles ont été établies comme suit :

Formation : développer les connaissances techniques des membres du pôle, notamment par des formations internes et externes. Le deuxième objectif vise à accroître les connaissances de base des procureurs d'arrondissement, leur permettant de traiter les éléments techniques numériques qui se présentent dans leurs enquêtes, par des formations théoriques et pratiques internes. Cette formation sera donnée dès 2025.

Soutien : création de modèles de décisions et d'une boîte de messagerie électronique dédiée permettant de solliciter l'ensemble des membres du pôle. Un soutien a aussi été apporté à une collègue d'arrondissement dans la mise en place d'une équipe commune d'enquête avec un État étranger.

Prise en charge des cas complexes : deux membres du pôle ont été saisis d'un dossier relatif à une plateforme d'investissement frauduleuse en matière de FOREX et indices boursiers.

La coordinatrice a traité plusieurs dossiers d'escroqueries commises au moyen de vecteurs numériques ayant des ramifications à l'étranger, ainsi qu'un cas de ransomware.

Veille juridique : un membre du pôle a été désigné afin d'effectuer une veille juridique sur des thèmes présélectionnés et chargé d'en faire un répertoire thématique.

Amélioration des relations avec les brigades spécialisées de la PCV : des membres du pôle rencontrent régulièrement les chefs des brigades et division spécialisées de la PCV. Cette collaboration avec la police a notamment permis d'établir un processus de traitement optimisé d'un certain type d'affaires ainsi que de réactualiser des formulaires en lien avec la Convention sur la Cybercriminalité.

• Pôle criminalité économique

Le pôle de compétence criminalité économique (ci-après : « pôle ECO ») est constitué de procureurs spécialisés, de la cheffe de la cellule analyse financière et d'une greffière de la DIVECO, ainsi que des référents économiques des arrondissements et d'un coordinateur.

Durant sa première année d'activité, le pôle ECO a mis en place deux phases de formation interne, dispensées par plusieurs de ses membres, destinées à l'ensemble des procureurs du Ministère public, réparties sur les deux semestres dans les quatre arrondissements.

La première phase a mis la focale sur l'appréhension globale des affaires à caractère économique (compréhension des faits, éléments constitutifs des infractions, méthodologie de travail, stratégie à mettre en place, orientation des investigations, rôle de la police, etc.), avec distribution de documentation utile (modèles divers, *check lists*, compilation de jurisprudence, etc.). La seconde phase, déclinée en quatre modules, s'est concentrée de manière plus spécifique sur les séquestres financiers, la documentation bancaire et les affaires dénoncées par le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS), la comptabilité et les méthodes d'analyse de flux de fonds, ainsi que les cryptoactifs et le rôle joué par les néo-banques.

Parallèlement, la cheffe de la cellule analyse financière s'est déplacée dans

chaque arrondissement en vue d'apporter un soutien technique aux procureurs qui en ont exprimé le besoin.

Le pôle ECO s'est donné pour mission, à terme, de former de manière la plus individualisée possible tout nouveau procureur et procureur assistant du Ministère public.

Le pôle ECO s'est aussi attaché à resserrer les liens avec les diverses institutions partenaires, à commencer par la Police cantonale vaudoise mais aussi, les Offices des poursuites et faillites, par la mise en place de formations, de groupes de travail ou encore de séances régulières. Le but est d'améliorer les synergies et l'efficacité du traitement de problématiques juridictionnelles diverses : scellés, lutte contre des phénomènes récurrents ou émergents comme les faillites frauduleuses et les abus dans le domaine des entreprises, les fraudes aux plateformes financières ou encore l'infiltration de procédés de blanchiment d'argent par la création d'entreprises alibi.

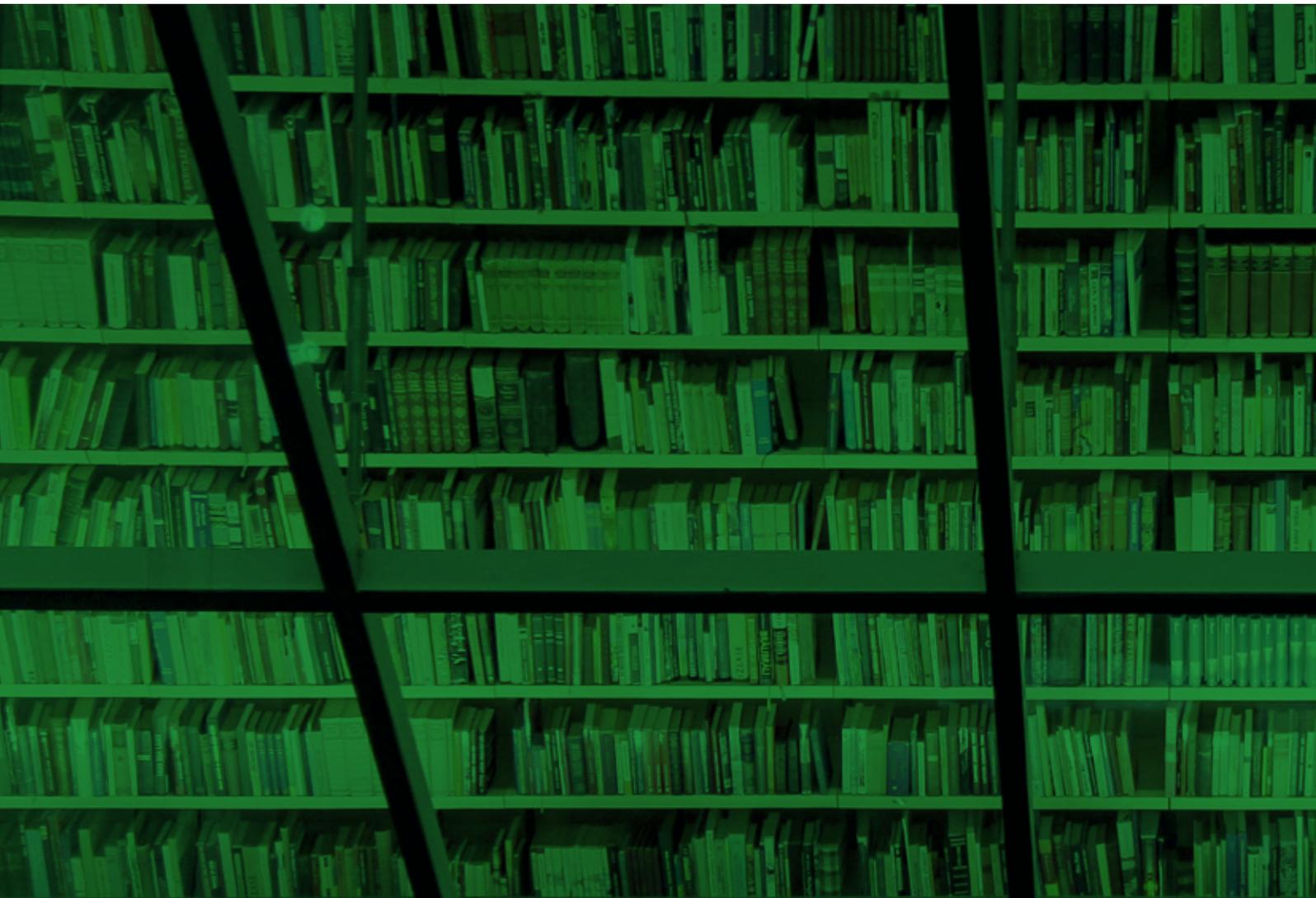
5.2 Procureurs assistants

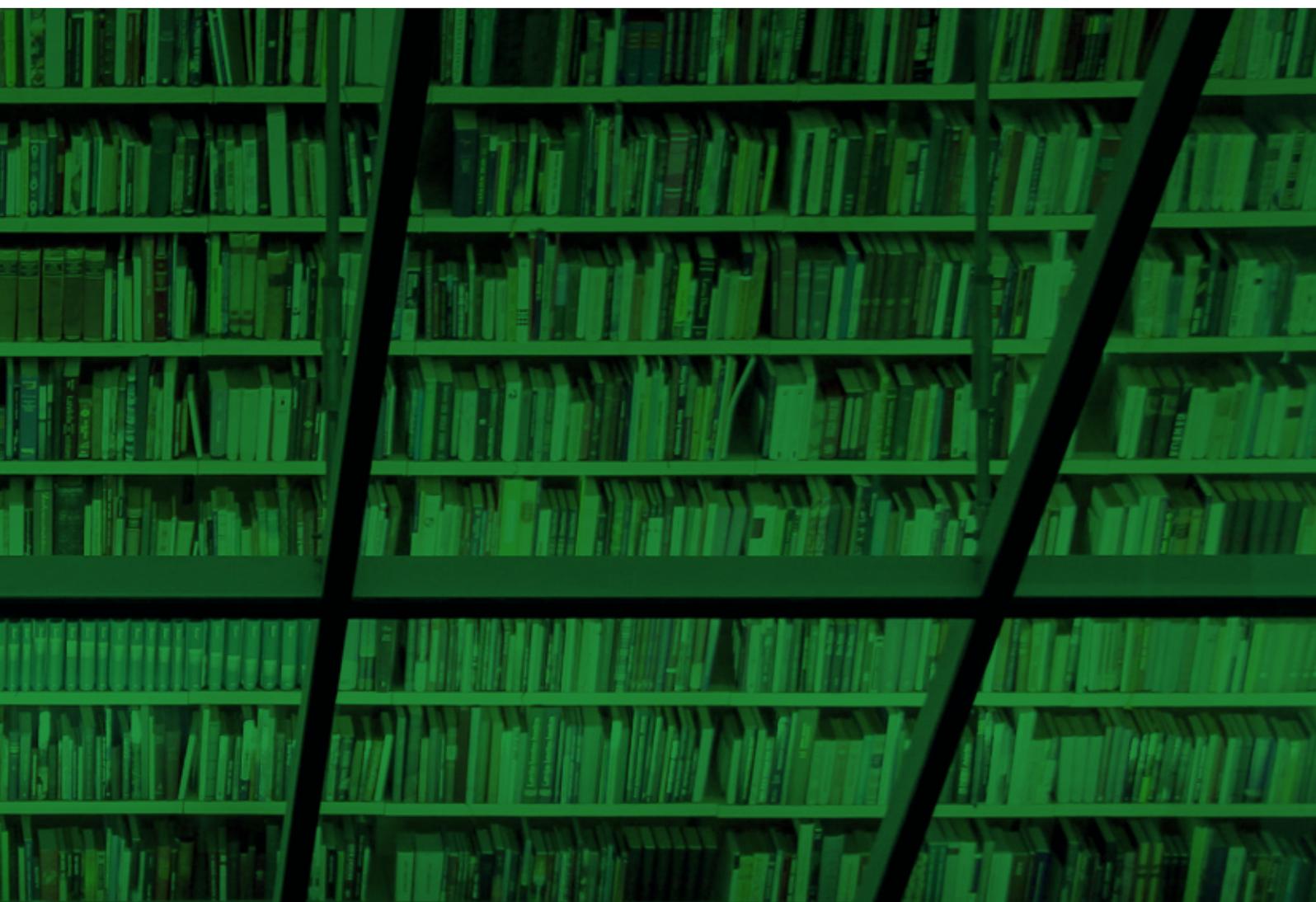
Durant l'année 2024, le périmètre d'intervention des procureurs assistants (cf. rapport annuel 2023, rubrique 5.2) a pu être fixé. Ainsi, ceux-ci se verront confier la gestion intégrale de certaines procédures issues du greffe d'un procureur ordinaire, avec l'appui dudit greffe. Leur activité sera limitée aux dossiers relevant de la compétence du Tribunal de police. L'entrée en fonction des premiers procureurs assistants aura lieu en 2025.

5.3 Autres projets

Les informations relatives à la numérisation de la justice vaudoise (eJustice.VD) et les projets d'extension et de sécurisation des locaux sont détaillées sous chapitre 4.3, rubrique « Systèmes d'information » et « Locaux & sécurité ».

Annexes





6.1 Mission et compétences

Le Ministère public exerce les compétences que lui attribue le Code de procédure pénale suisse (CPP) et la loi vaudoise sur le Ministère public (LMPu – BLV173.21). Comme autorité de poursuite pénale, il est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. À ce titre, il lui incombe de conduire la procédure préliminaire et de diriger

les investigations sur les infractions portées à sa connaissance, avant de représenter cas échéant l'accusation devant les tribunaux pénaux des arrondissements judiciaires, le Tribunal des mineurs, le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.

6.2 Surveillance

Le Conseil de la magistrature est institué par la loi sur le Conseil de la magistrature du 31 mai 2022 (LCMag). Il exerce une surveillance administrative sur l'organisation et le fonctionnement des autorités judiciaires et du Ministère public, à l'exclusion de l'activité juridictionnelle et de la gestion financière. Il exerce également une surveillance disciplinaire sur les membres des autorités judiciaires et du Ministère public. Enfin, il préavise les candidatures aux postes de juges cantonaux, de Procureur général et de Procureurs généraux adjoints, à l'intention du Grand Conseil.

Le Conseil de la magistrature est une autorité indépendante et exerce sa mission de manière autonome.

Il adresse au Grand Conseil un rapport d'activité annuel exposant son activité de surveillance administrative et disciplinaire pour l'année écoulée, en veillant à ce que l'identité des personnes sanctionnées ou mises en cause dans une procédure disciplinaire ne puisse pas être reconnue par le public.

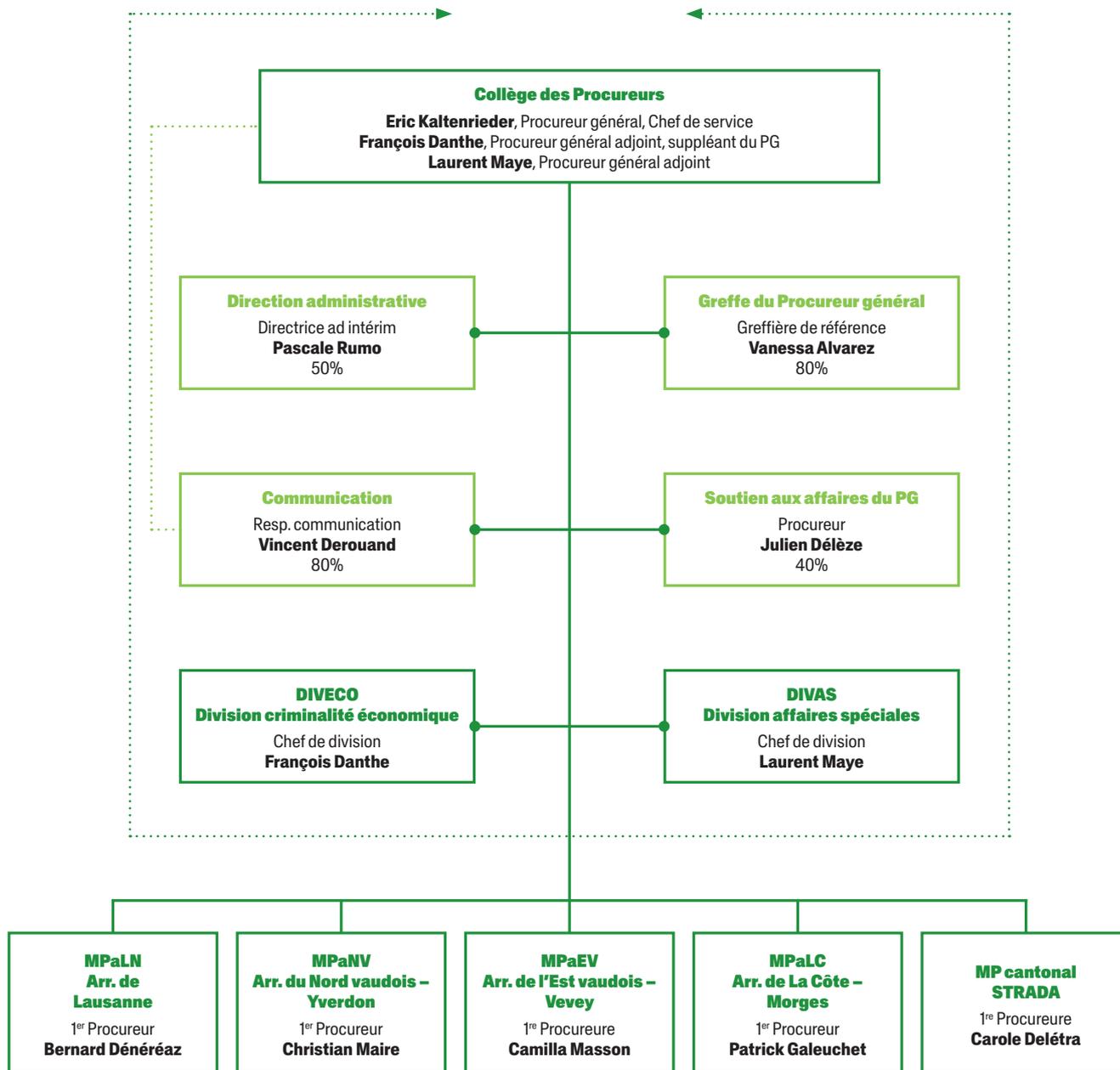
Les procureurs représentant le Ministère public au sein du Conseil de la magistrature au 31 décembre 2024 sont :

- Christian Buffat (membre)
- Marlène Collaud (membre)
- Bernard Dénéreaz (membre suppléant)
- Anton Rüschi (membre suppléant)

6.3 Organigramme

Organigramme au 31.12.2024

Ministère public central, les quatre MP d'arrondissement et le MP cantonal STRADA



57
60

6.4 Liste des procureures et procureurs

Par ordre alphabétique au 31.12.2024

Nom	Prénom	Rattachement
Baruchet	Johann	MPaLC
Ben Amor	Karim	MPaEV
Bonvin	Magali	MPc/DIVAS
Bornand-Magnenat	Roxane	MPaLN
Bourquin	Myriam	MPaEV
Brenlla	Laurence	MPaNv
Buchard	Bénédicte	MPaEV
Buffat	Christian	MPc/DIVAS
Buttet	Olivier	MPaEV
Christe	Xavier	MPaLC
Clivaz	Laurence	STRADA
Collaud	Marlène	MPaLC
Cornu	Jonathan	MPaLN
Correia	Claudia	MPaNv/MPaLC
Cruchet	Nicolas	MPc/DIVECO
Danthe	François	MPc/DIVECO
Dayer	Augustin	MPc/DIVECO
de Watteville Subilia	Valérie	MPaLC
Delétra	Carole	STRADA
Déléze	Julien	MPc/DIVAS
Dénéreáz	Bernard	MPaLN
Dominguez	Diana	STRADA
Du Pasquier	Karen	STRADA
Fetter	Sébastien	MPaEV
Français	Nicolas	STRADA
Galeuchet	Patrick	MPaLC
Gilliéron	Pascal	STRADA
Henry	Marine	MPaLC
lynedjian	Vehanouche	MPaLN
Jaunin Luciani	Dominique	MPc/DIVAS
Johner	Stephan	MPaLN
Jolliet	Florence	MPaNv
Jotterand	Olivier	MPc/DIVAS

58

60

Nom	Prénom	Rattachement
Kalbfuss	Anthony	MPaLN
Kaltenrieder	Eric	MPc
Leita	Monica	MPaNV
Maire	Christian	MPaNV
Manriquez	Ximena	MPaLN
Masson	Camilla	MPaEV
Matthey	Cédric	MPaLN
May	Philomène	MPaLN
Maye	Laurent	MPc/DIVAS
Mermoud	Eric	MPc/DIVAS
Moret	Gabriel	MPaNV
Moret	Marjorie	MPaLN
Müller	Jérémie	MPaLN
Pasquier	Elodie	MPaEV
Racine Roten	Joelle	MPaLN
Rapin	Jérémie	MPaLN
Rappaz	Hélène	MPc/DIVAS
Rentsch	Audrey	MPaNV
Reynaud	Eric	MPc/DIVECO
Roccaro	Laurie	MPaEV
Rodieux	Sophie	MPaLC
Rossier-Dafflon	Charlotte	MPaNV
Rüsch	Anton	MPc/DIVECO
Schweizer	Alexandre	MPaNV
Tavares	Annick	MPaEV
Tschopp	Maria	MPaLN
Valceschini	Séverine	MPc/DIVAS
Walter	Valérie	MPc/DIVECO
Wiget	Jasmine	MPaLN
Zryd	Julie	STRADA

6.5 Glossaire et abréviations

MP	Ministère public
MPc	Ministère public central
MPa	Ministère public d'arrondissement
MPaLN	Ministère public d'arrondissement de Lausanne
MPaNV	Ministère public d'arrondissement du Nord vaudois
MPaEV	Ministère public d'arrondissement de l'Est vaudois
MPaLC	Ministère public d'arrondissement de La Côte
STRADA	Ministère public cantonal STRADA
DIVECO	Division criminalité économique (MPc)
DIVAS	Division affaires spéciales (MPc)
CAF	Cellule d'analyse financière (DIVECO)
CFE	Cellule For et Entraide (DIVECO)
PG	Procureur général
PGa	Procureur général adjoint
CP	Code pénal suisse
CPP	Code de procédure pénale
OP	Ordonnance pénale
OC	Ordonnance de classement
ONEM	Ordonnance de non-entrée en matière
LMPu	Loi sur le Ministère public
LPCJ	Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire
GC	Grand Conseil
CE	Conseil d'Etat
DJES	Département de l'environnement, de la jeunesse et de la sécurité
DITS	Département des institutions, du territoire et du sport
OJV	Ordre judiciaire vaudois
TC	Tribunal cantonal
CREP	Chambre des recours pénale
CAPE	Cour d'appel pénale
TDA	Tribunal d'arrondissement
PCV	Police cantonale vaudoise
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DGRH	Direction générale des ressources humaines
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
ACV	Administration cantonale vaudoise
eGDD	Logiciel de gestion des dossiers pénaux
eJVD	Projet cantonal de numérisation de la justice vaudoise eJustice.VD
EMPD/EMPL	Exposé des motifs et projet de décret/loi
TF	Tribunal fédéral
TPF	Tribunal pénal fédéral
MP Conf	Ministère public de la Confédération
CMP	Conférence suisse des Ministères publics

Responsable de la publication

Eric Kaltenrieder, procureur général

Edition/coordination

Vincent Derouand, responsable de la communication

Sylvie Detroyat, responsable de la comptabilité et des statistiques

Contributions

Vanessa Alvarez, greffière de référence

Carole Delétra, première procureure (STRADA)

Bernard Dénéreaz, premier procureur (MPaLN)

Pauline Favre, responsable RH

Patrick Galeuchet, premier procureur (MPaLC)

Christian Maire, premier procureur (MPaNV)

Camilla Masson, première procureure (MPaEV)

Laurent Maye, procureur général adjoint (DIVAS)

Pascale Rumo, directrice administrative ad interim

Anton Rüschi, procureur général adjoint (DIVECO)

Maude Studemann, procureure ad hoc

Graphisme

agence-now.ch

Crédits photos

ARC-Sieber, MP et DR

Impression

DAL, Centre d'édition

Imprimé à 180 exemplaires

sur du papier recyclé certifié FSC

